

LE TRIFLUVIEN

Salle de lecture de l'Assemblée
Législative 31 déc 1904
QUEBEC

AVANT TOUT SOYONS TRIFLUVIENS.

VOL. 17.—No 11

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration

TROIS-RIVIERES

Ver dredi, 17 Février 1905

Conseil de Ville

Lu di le 13 Février

La séance est présidée par M. F. S. Tourigny, Maire Suppléant.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture des lettres et documents suivants :

Requête de M. Jos Lacroix et autres demandant que le Conseil de Ville ordonne la reconstruction du poste des charretiers à la Gare du C. P. R. On demande aussi que la bâtisse soit faite un peu plus grande.

Référée au Comité Permanent Lettre de M. François Carle chauffeur de l'aqueduc demandant une augmentation de salaire.

Requêtes de M. Joseph Bélieu et autres de St-Grégoire, Théode Beauchesne et autres de St-Célestin, Rév. Th. Boucher de St-Wenceslas, J. N. Hébert et autres de Larochelle demandant le maintien de la traverse de Godefroid.

Référées au Comité Permanent.

Requête de M. Edmond Pratte demandant que son nom soit substitué à celui de Mme Vve Georges Ayotte comme propriétaire de l'immeuble No 811 du cadastre officiel.

Accordée.
Requête de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières demandant l'usage de la salle du marché aux denrées les 11, 12 et 13 avril pour une exposition de graines de semence que le gouvernement fédéral a l'intention de tenir ici et pour des conférences.

Accordée.
Requête de M. Augustin Sauvageau et autres demandant que la partie de la rue Saint Roch, comprise entre la rue St Olivier et le chemin Ste-Marguerite soit mise sous le contrôle de la Corporation pour le roulage de la neige.

Lettre de M. W. Camirand, secrétaire-trésorier de la ville de Nicolet disant que le Conseil de Nicolet est favorable au maintien de la traverse de Godefroid.

Lettre de M. J. M. Spénard disant que si M. P. J. Héroux a l'intention de mettre le terrain situé entre les propriétés de MM. Drolet & Lassonde et Joseph Pagé il serait prêt à le prendre aux mêmes conditions moins le droit de passage.

Rapport de l'Inspecteur de ville disant qu'ils s'est rendu aux ateliers de MM. Dargy & Frigon et qu'il a constaté que les blocs de ciment pour le trottoir autour du carré Champlain lui paraissent être de bonne qualité. Il est voté \$450 en compte sur l'exécution du contrat pour le trottoir du Carré Champlain.

Il est passé une résolution chargeant le Chef de Police de faire rapport de toutes les infractions commises en contravention avec la loi des licences par les hôteliers et marchands licenciés durant les derniers douze mois.

Proposé par M. Farmer secondé par M. P. J. Héroux que le Conseil est de l'opinion de la Chambre de Commerce et que le Conseil de Ville croit que les contracteurs des quais doivent être censurés pour leur lenteur à terminer les travaux.

Adopté.
Le Comité général et les évaluateurs déposent leurs rapports au sujet des plaintes faites contre le rôle d'évaluation.
Proposé par M. Tebbutt, secondé par M. C. Z. Duplessis

que ces rapports soient adoptés et que le rôle soit déclaré fermé et homologué.
Adopté.

Chambre de Commerce

M. P. A. Gouin est au fauteuil présidentiel.

Le Secrétaire donne d'abord lecture du procès verbal de la dernière assemblée.

Il a été décidé d'envoyer une délégation au Grand Tronc pour l'inviter à transporter son bureau de Ste Angèle de Laval à Trois-Rivières.

Une résolution a été passée pour censurer l'emploi des timbres de commerce.

M. Tourigny a dit qu'il pourrait fournir plus tard des renseignements sur le projet de chemin de fer entre Shawinigan et Trois-Rivières.

Une proposition a été faite suggérant qu'on demande au Grand Tronc d'améliorer son service sur la ligne du Sud.

Avant l'adoption du procès-verbal, M. N. E. Clément lit une lettre de M. Gareau président de la Fédération des Marchands Détailliers demandant que la forme de la résolution de la Chambre au sujet des timbres de commerce soit modifiée, afin qu'il y ait uniformité dans les résolutions de toutes les Chambres de Commerce du pays. Il en soumet une disant que la Chambre est contre l'émission, la vente et la distribution des timbres de commerce.

On accepte la modification et le procès-verbal est adopté.

Proposé par M. R. W. Williams, secondé par M. P. A. Drolet, qu'on vote des remerciements à l'Hon. Sifton qui a bien voulu faire droit à la demande du Secrétaire en envoyant une très jolie mappe du Canada.

Adopté.
Proposé par M. P. A. Drolet, secondé par M. J. A. Fortin que la Chambre censure la conduite des contracteurs des quais pour la lenteur qu'ils apportent à terminer les travaux. Ils paralysent notre commerce. La Compagnie de Grand'Mère ne peut faire passer qu'une partie de son charbon par Trois-Rivières. La Compagnie du Pacifique ne peut mettre à exécution son projet de faire embarquer les animaux par notre ville. Une copie de la résolution a été envoyée au Conseil de Ville qui était en séance le même soir pour l'inviter à approuver l'action de la Chambre de Commerce.

Nous donnons le texte de cette résolution dans une autre partie de notre numéro d'aujourd'hui et nous invitons nos lecteurs à prendre connaissance de cet intéressant document.

M. Tourigny qui avait transmis à M. Beaudry de Montréal une copie de la lettre que le Secrétaire-Trésorier de la Ville lui avait envoyé, a reçu réponse que l'original avait dû être égaré puisqu'il ne l'avait pas reçu. Il dit que lui et les actionnaires étudieront sérieusement le projet afin de pouvoir soumettre bientôt une base d'affaires au Conseil de Ville.

Le Comité de la Chambre de Commerce n'a pu rencontrer le comité des traverses tel qu'il avait été décidé. Deux des membres du comité des traverses n'ayant pu être présents au rendez-vous, on a remis la réunion à plus tard.

Ensuite on vote l'admission de sept nouveaux membres.

L'assemblée est levée.

La Poudre de Savon Désinfectant de Leves Y-Z (Wise Head) est meilleure que les autres poudres, car elle est aussi bien

LA "MONTREAL PIPE FOUNDRY Co. Ltd"

Fabrique de Machines et fonderie spéciale et générale

MANUFACTURIERS

—DE—

Tuyaux à eau en fonte

TUYAUX pour le Gaz

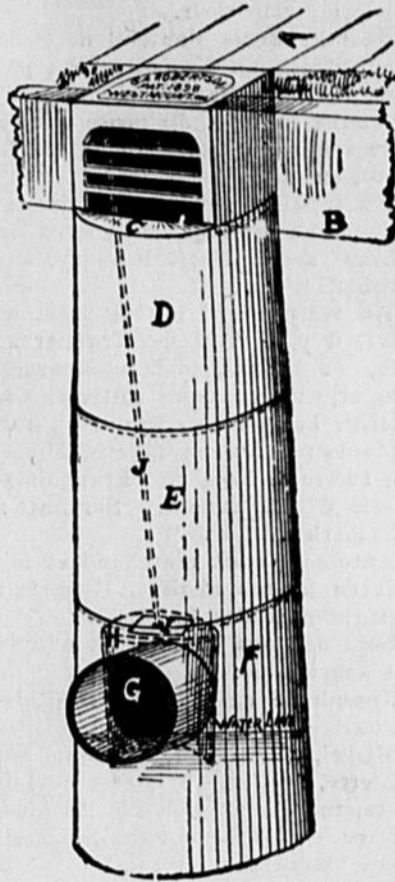
GOUTTIERES pour les rues

Valves et Boites de service

Hydrants Valves

Tuyaux d'Egouts

Une attention spéciale donnée au moulage pour réparations et autres travaux.



Moulages chaque jour

Atelier de Machines spécialement organisé pour travaux de Réparation.

Travaux pour Moulins à Scie

UNE SPECIALIT

Ecrivez-nous, téléphonez

B. P. 34.

Telephone 270

TROIS-RIVIERES

Actions Emanées

COUR SUPERIEURE

E. Coriveau et al vs La Corporation du Comté de Maskinongé, \$10,000;
John Fitzpatrick vs Nap. Déchéne, \$150;

COUR DE CIRCUIT

P. Héroux et al vs André Courteau, \$14.50;
J. Racine vs J. A. Mareau, \$13;
Hon. H. G. Mailhot vs Jos. Richard, \$46.00;
J. Bellefeuille et al vs Jos. Duscault, \$16.55;
C. E. Bernaquez vs Alf. Ménard, \$3.00;
C. E. Bernaquez vs E. Milot, \$2.00;
On. Lafontaine vs La Corporation de Ste-Thécle, \$10.00;
The Bank of Ottawa vs J. A. Petit, \$12.00;
The Gall Schreider Oil vs Geo. Bélanger, \$7.50;
The Bank of Ottawa vs Lemyr et al, \$84.50.

Nous demandons un bon agent pour le Clavigraphe Oliver

Plus de 100000 de ces machines ont été vendues dans les Etats-Unis durant les dernières années au même prix que les clavigraphes les plus renommés. Ceci prouve clairement que sans égard au prix la machine Oliver est la meilleure sur le marché.

Comme il y a maintenant à Montréal une manufacture destinée exclusivement à la confection de cette machine elle peut être achetée ici pour le même prix qu'aux Etats-Unis, sans ajouter \$25 à \$30 pour couvrir les droits de douanes, comme le font les autres compagnies de clavigraphes.

Ceci est une proposition très alléchante pour les acheteurs de machines à écrire.

Adressez-vous à la Canadian Oliver Typewriter Temple Bldg Montréal

MINARD'S LINIMENT guerit de la crasse de la tete.

P. A. GOUIN

IMPORTATEUR DIRECT DE —

Ferronneries & Quincaileries

Département du Gros, 13, RUE CRAIG.

Magasin de Détail, 38, RUE DU PLATON

SPECIALITÉS :

Marchandises pour Marchands, Forgerons, Voituriers et Contracteurs. Ces messieurs trouveront un assortiment complet des lignes dont ils ont besoin, et ce, à des prix garantis.

Agent pour les célèbres Vernis Valentine & Cie, de New-York et Harland & Sons, Merton, Angleterre.

Toute commande par la maille est promptement et soigneusement remplie.

WILFRID LESAGE



Pianos,
Harmoniums,
Mandolines,
Guitares,
Violons,
etc., etc.

A des conditions faciles de paiements

22 Des Forges, Trois-Rivières.

TROTTIER

(Pour le TRIFLUVIEN)

En 1863, à la page 70 de ses NOTES sur les registres de Notre-Dame de Québec, M. l'abbé Ferland disait : "Parmi les baptêmes de 1646 on trouve celui de Jean-Baptiste Trottier, né sur mer. Il était fils de Julien Trottier, d'Igé au Perche, et de Catherine Loisel, qui vinrent au Canada cette année Mgr Tanguay, Dict. 1., 573, ajoute : "Saint-Martin d'Igé au Perche." Le dictionnaire de Trévoux qui date de 1762, porte : "La Roche, ancien château-fort dans le Sannois, petit pays de France avec titre de baronnie, dépendante de la province du Maine." Comme le Perche était borné à l'ouest par le Maine, la baronnie en question pouvait très bien relevé des ducs du Maine.

M. Ferland a vu, par certains actes, que les fils de Julien Trottier habitaient Champlain, et il en a conclu que "Julien Trottier s'arrêta d'abord soit à Champlain, soit à Batiscan où il paraît s'être occupé de la traite," mais, en 1646 il n'y avait aucune habitation entre Portneuf et Trois-Rivières. C'est dans ce dernier lieu que le nouvel émigré se fixa.

I

La famille se composait de Jules ou Julien Trottier né en 1591, sa femme Catherine Loiseau 1596, leurs fils : Julien 1636, Antoine 1639, Pierre 1644, Jean-Baptiste né en mer (le jour de la Sainte-Jean-Baptiste,) et baptisé à Québec le 27 septembre 1646.

Anno Domini 1655 seplutus est in Cemeterio hujus ecclesie, Julien Trottier annorum 64, in communio ne Sancta Matris ecclesie. 10 Maii. (Registre de la paroisse des Trois-Rivières).

Anno Domini 1656, 28 Januarii seplutus est in cemeterio hujus ecclesie, Catharina Loiseau, 60 annorum, in communione Sancta Matris Ecclesie, post sacramentorum receptionem. (mêmes sources)

Le père et la mère sont donc décédés neuf ans après leur arrivée de France. Loisel et Loiseau c'est tout un. En 1650 il y avait aux Trois-Rivières, Jacques Loiseau dit Grandière âgé de vingt-cinq ans. Le 21 juillet 1655 fut inhumé aux Trois-Rivières André Loiseau âgé de vingt-cinq ans. Le 4 septembre 1664, aux Trois-Rivières, Jeanne Loysel est marraine de Thérèse David. Ces trois personnes étaient peut-être de la parenté de Catherine Loiseau.

II

Voyons maintenant le nom de Trottier.

En 1648 Gilles Trottier est électeur aux Trois-Rivières. En 1653 il possède un terrain au centre de la bourgade. Il est mentionné comme ayant fait une couverture pour la maison de Jacques Hertel, avant 1651. Mathurin Guillet ayant été tué par les Iroquois, en 1652, sa terre, située au Cap de la Madeleine, fut achetée par Gilles Trottier. Le pauvre homme étant à Montréal en 1654 tomba aux mains des Iroquois, mais comme ceux-ci voulaient faire la paix avec les Français, afin de mieux attaquer les Erics, ils ramenèrent le captif en 1655, lequel paraît être resté à Montréal en qualité d'interprète et c'est là qu'il mourut, le 8 février 1658, laissant ses biens à l'église. Il était né en 1628 et ne paraît pas avoir été marié.

Les deux religieuses notées page 573 de Tanguay comme filles de Gilles Trottier, étaient plutôt filles de Julien qui se maria en 1660. L'abbé Taillon est l'auteur du malentendu.

III

Julien, aîné des quatre garçons arrivés en 1646, se maria le 16 août 1660, à Québec, avec Maria Sédillot, sœur de Madame Bertrand Fafard des Trois-Rivières. Ce ménage demeura au Cap. En 1666 le recensement indique Julien Trottier 30 ans, habitant; sa femme Maria Sédillot 20 ans, leur fille Elisabeth 2 ans, Jean-Baptiste Trottier, frère, 20 ans. Domestique Antoine Lescuyer 18 ans.

Julien a dû mourir vers 1678, car au recensement du Cap, en 1681, on lit : "Marie Sédillot, veuve, 34 ans, 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 10 arpents de terre cultivés. Enfants : Elizabeth 17 ans, Antoine 12, Catherine 15, Louise 9, Jeanne 5, Marie 4, Pierre 3.

Tanguay mentionne Elizabeth comme l'unique enfant de ce ménage. Par le recensement ci-dessus, elle semble habiter avec sa mère, mais elle demeurait à Batiscan où le recenseur la retrouve, la même année "âgée de 16 ans, mariée avec Nicolas Rivard et ayant un fils." né le 2 juin 1680.

IV

Le second fils, Antoine, né en 1639, arriva de France en 1647, passa un contrat de mariage devant Ameau, le 2 septembre 1663, avec Catherine, fille de Pierre Lefebvre, aux Trois-Rivières.

Le 3 du mois suivant le Conseil Souverain renvoya la demande de Jean-François de Bellecour, Antoine Trottier et leurs consorts qui veulent être exemptés de payer la taxe sur les pelleteries qu'ils ont apportées "du pays des Outaouais" c'est-à-dire la baie Verte ou le lac Supérieur.

Jean-François Pouterel de Bellecour était aux Trois-Rivières plusieurs années avant 1652. On l'y retrouve en 1659. Je pense qu'il était venu avec ses parents, les Le Neuf, en 1636.

En 1670 Antoine Trottier est présent au mariage de Jacques Lefebvre avec Marie Beaudry, aux Trois-Rivières.

Au recensement de Batiscan, en 1681, il y a "Antoine Trottier 42 ans, 2 fusils, 30 bêtes-à-cornes, 100 arpents de terre cultivés. Catherine Lefebvre, sa femme 33 ans. Enfants : Joseph 13 ans, Michel 10, Pierre 8, Noël 7, François 5, Marie 3, Antoine 1. Servante : Elizabeth ...14 ans."

Antoine était marchand et faisait de bonnes affaires. Il portait le surnom de Des Ruisseaux.

Sept de ses enfants ont adopté des sobriquets :

Joseph né en 1668 dit DesRuisseaux.

Michel, né en 1671, dit Beaubien.

Pierre, né en 1673, dit Désaulniers, marchand. Son fils Antoine, né en 1700, se nommait Désaulniers "secrétaire du roi."

Noël, né en 1675, dit La Bissonnière.

François, né en 1679, dit Bellecour.

Antoine, né en 1681, dit Pombert.

Julien, né en 1687, dit des Rivières.

Alexis, né en 1688, dit DesRuisseaux.

Les descendants de chacune de ces branches sont répandus dans toute l'Amérique du Nord sous les noms de Beaubien, DesRivières, Bellecour, Désaulniers, DesRuisseaux La Bissonnière, Pombert, Trottier.

V

Le troisième fils, Pierre, né en 1644, arrivé de France en 1646, épousa, en 1663, Suzanne Migaud.

Au recensement de Batiscan en 1666 il est dit habitant âgé de 22 ans, sa femme a 18 ans. Leur fils Benjamin a 5 mois. Il a 3 bêtes-à-cornes, 12 arpents de terre en culture.

En 1631, même lieu, il a 33 ans, 2 fusils, 5 bêtes-à-cornes, 27 arpents en culture. Sa femme a 34 ans. Enfants : Joseph 16 ans, Marie 14, Catherine 11, Agnès 9 ans Madeleine 6, Marguerite 4, Marie n an et demi.

Son fils Pierre, né en 1635, s'est appelé Valcour. Joseph, né en 1665 a eu un fils, Pierre né en 1691 qui a pris le nom de Duvernay. Ce n'est pas la même famille que les Crevier-Duvernay du Cap de la Madeleine.

VI

Le quatrième fils, Jean-Baptiste, né en mer, se maria, vers 1668, avec Françoise de Lafond. En 1681 il est charron à Batiscan. Il portait le nom de Désaulniers qu'il a transmis à son filleul de la famille Le Sieur. Deux de ses petits-fils ont pris les noms de Houssard et La Bissonnière. Il y avait une famille Houssard à la côte du Cap et Champlain.

Des quatre fils Trottier, c'est Antoine, marié à Catherine Lefebvre et son fils Michel Beaubien qui ont constitué les branches importantes de la famille au XVII siècle. Par la suite, les Désaulniers, Des Rivières, Des Ruisseaux, Bellecour ont compté pour quelque chose dans notre monde. L'orateur de la chambre des Communes qui vient de sortir de charge est un Trottier-Bellecour. Les Beaubien de notre temps ont aussi fait bonne figure parmi nous.

BENJAMIN SULTE,

Plombiers

Toutes les fournitures pour Plombiers, de première qualité et aux meilleurs prix, grand choix de Baignoires, Lavabos, toutes tailles de tuyaux et tout articles pour plomberie.

Demandez nos prix.

The EDW. CAVANAGH CO., Ltd. 2547. rue Notre-Dame. - MONTREAL.

ENGRAIS

Nous avons de la moule pour l'engrais des Porcs. Rien n'est meilleur pour engraisser. MICHAUD FRERES & CIE, 91 St-François-Xavier, Montréal.

AVOINES, SONS, POIS, POMMES, MIEL.

VENTES SUR COUSIGNATIONS. Remises promptes. BANQUE D'HOCHELAGA GROS SEULEMENT. C. A. CHOUILLON & CIE, 14 Place Royale, Montréal.

PLOMBERIE

Grand assortiment de baigns, et douches, éviers, cuves, gasciers, électriciens, tuyaux de fer et outils de toutes sortes. AMIOT, LECOURS & LARIVIERE, Inc. 591 & 593 rue St-Laurent. - MONTREAL.

EPARGNE LE TEMPS et L'ARGENT

Savon "Gilt Edge" de Strachan

Lave bien et promptement. Un savon dur, résistant bien, parfait, pour la buanderie, etc.

Conservez vos enveloppes pour primes superbes gratis.

THE WM. STRACHAN CO., Manufacturiers, - MONTREAL.

"Semez-les, et vous en aurez le succès."

Envoyez-nous votre nom et votre adresse, et aussi les adresses de ceux de vos amis qui font usage de graines et nous nous ferons un plaisir de vous envoyer, absolument gratis, notre CATALOGUE ILLUSTRE DE GRAINES—1904

GRAINES d'EWING choisies des champs et fleurs

Leur qualité est sans rivale, elles donnent toujours satisfaction—et leur prix est tout à fait à votre avantage.

Agents pour les Incubateurs et Eleveuses "Cyphers"—Prix sur demande.

WM. EWING & CIE MARCHANDS DE GRAINES 342 et 146 rue McGill MONTREAL

Cachets du Dr. Fred. Demers CONTRE LE MAL DE TETE

Leurs effets sont d'une efficacité merveilleuse contre tous maux de tête, migraine, névralgie, fièvre ou grippe. Exigez le nom sur chaque cachet. En vente partout Dépôt 1157 St Laurent Montréal

Les Quatre Evangiles EN UN SEUL

Par le chanoine Alf. Weber

Il s'agit ici d'une œuvre de propagande catholique.

Ce beau livre, plus volumineux et mieux imprimé que beaucoup d'ouvrages qui se vendent 50 cts et plus, ne coûte que 13 cts broché ou 15 cts cartonné. MEME OUVRAGE, augmenté des Actes des Apôtres. Prix broché, 20 cts.

Nous recommandons spécialement cette édition, qui est très soignée.

Grande édition, 770 pages avec nombreuses et riches illustrations et cartes : Brochée, 50 cts Reliée 70 cts.

En vente à la librairie P. V. AYOTTE, rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

P. S.—Pour plus amples détails, voir l'article "Les Quatre Evangiles" dans une autre colonne.

Chaussures ! Chaussures !



M. C. Rouette, le marchand de chaussures si favorablement connu du public, invite ses clients et le public en général à venir visiter ses différentes lignes de chaussures qui font l'admiration des connaisseurs. N'oubliez pas que je suis le seul agent pour Trois-Rivières de la chaussure Slater.

C. ROUETTE,

30, Rue des Forges, En face du Marché 2,0,4,1a

Province de Québec, District des Trois-Rivières, Cour Supérieure, No 211. Dame Sarah Lamothe, épouse de Philippe Hébert, marchand, de la paroisse de St-Maurice, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; vs. Le dit Philippe Hébert, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le trentième jour de Décembre mil neuf cent quatre. Trois-Rivières, 20 Décembre 1904. J. A. COMEAU, Procureur de la Demand

Adresses d'Affaires

N. L. DENONCOURT, C. R. Avocat 47, rue Royale, Trois-Rivières.

P. N. Martel C. R. N. L. Duplessis, C. R. MARTEL & DUPLESSIS Avocats Rue St-Joseph Trois-Rivières. 1,6,1904

GEORGES METHOT Avocat 17, Bonaventure, Trois-Rivières

JOSEPH BARNAUD, L. L. B. Avocat 27, Rue Alexandre. - 1,5,04

J. A. COMEAU, L. L. B. Avocat 13a Alexandre Trois-Rivières.

Tel. Bell 201. B. P. 645 A. LEBRUN Notaire 11 Bonaventure

Argent à prêter, à la ville et à la campagne, sur garantie hypothécaire ou autre.

Tel. Bell No 110 Dr. J. E. DOHAN, Chirurgien-Dentiste Trois-Rivières, P. Q.

Bureau en haut de la Pharmacie Williams. 20, 04

TELEPHONE 27. B. DE POSTE 504

C. E. DARCHE, M.D.C.M.

5, Rue ALEXANDRE TROIS-RIVIERES, Voisin de la Banque Québec

LES DOCTEURS De BLOIS & TOURIGNY

Anciens Elèves DES HOPITAUX DE PARIS Ont ouvert des Bureaux de consultation au No. 21 AVENUE LAVIOLETTE TROIS-RIVIERES.

Medecine, maladies des femmes, maladies nerveuses et chroniques.

Heures de bureau : 8 à 10 a. m. 1 à 4 p. m. 7 à 9 p. m.

Jos. Lambert

Marchand-Tailleur 189, Notre-Dame, Trois-Rivières.

A l'honneur de porter à la connaissance de sa nombreuse clientèle que son approvisionnement de

Marchandises pour le Printemps est maintenant au grand complet.

Comme par le passé on trouvera chez lui des articles de tout premier choix aux prix les plus bas.

Spécialité : Boutons pour costumes de Dames faits sur commande et à très bas prix. 28, 2,04

50 YEARS' EXPERIENCE

PAINTS

TRADE MARKS REGISTERED

Anyone sending a check and description will quickly ascertain our opinion from whether our invention is broadly patentable. Continue to this office for a confidential examination. Patent sent from the United States Patent Office. Patents taken through Adams & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$5 per year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 39 Broadway, New York

1652

Notes pour servir à l'histoire du comté de Champlain

II

Après l'assassinat du Père Buteux et de ses compagnons, les Iroquois continuèrent leur "petite guerre" contre Trois-Rivières et les habitations des environs.

Le 18 août, entre le Cap de la Madeleine et les Trois-Rivières, huit canots iroquois attaquent quatre français : Mathurin Guillet, La Boujonnière, Plassez, chirurgien et Rochereau. Les deux premiers furent tués sur place et les deux autres emmenés captifs. (1)

Mathurin Guillet, ainsi que nous l'avons vu précédemment, était, ainsi que son frère Pierre, un des quatorze premiers colons du Cap. Ces deux Guillet étaient mariés aux deux sœurs : Pierre à Jeanne St-Père et Mathurin à Catherine St-Père.

Flour La Boujonnière était venu au Canada en 1648 comme secrétaire du gouverneur-général d'Ailleboust. En 1650, il agissait comme notaire aux Trois-Rivières, puis en juin 1651, il signe un autre acte au même lieu. Cependant M. Sulte est d'opinion qu'il demeura à Québec jusqu'à l'arrivée du gouverneur de Lauzon, et qu'alors il vint s'établir aux Trois-Rivières, avec M. Guillaume Duplessis-Kerbodot, c'est-à-dire en novembre 1651.

Le 5 août 1752, soit treize jours avant sa mort, il avait préparé aux Trois-Rivières "un acte par lequel Mathurin Baillargeon, Claude Huissard et Denis Metayer vendaient à Guillaume Duplessis-Kerbodot, un emplacement avec maison dessus construite."

"La Boujonnière a demeuré quatre ans en Canada, toujours employé comme secrétaire du gouverneur et notaire à l'occasion." (2) Sur Plassez et Rochereau, nous n'avons pas de renseignements.

Le 17 septembre 1752, Jean Sauvaget vend à Philippe Foubert une terre et habitation située au Cap, ayant deux arpents au fleuve, sur quarante de profondeur. Sauvaget avait acheté la propriété de "Etienne Despré, veuve de sieur Duplessis-Kerbodot, laquelle agissait tant en son nom que comme mère et tutrice de ses enfants mineurs." (3)

Le 7 novembre, Urbain Beaudry dit Lamarche "maître-tailleur" vend à son beau-frère, Pierre Boucher, "commis du magasin des Trois-Rivières," une terre située au Cap des Trois-Rivières, probablement la même qu'il avait obtenue en 1649 du Père Buteux. Boucher revendit cette propriété le 20 mai 1666 à Pierre Lefebvre (ancêtre maternel de M. Sulte) qui, plus tard la donna à l'église de la paroisse à charge de dire des messes pour le repos de son âme.

(Sulte, Pierre Boucher et son livre).

Le 14 novembre est ondoyée par Quentin Moral "au village situé de l'autre côté de la rivière des Trois-Rivières, nommé d'après M. de la Madeleine," une fille de Pierre Guillet et de Jeanne St-Père. Le 17 suivant, le Père Ménard S. J. s'y transporte et baptise l'enfant. Les parrain et marraine sont M. de St-Quentin et Marie Boucher. Cette enfant est la première connue pour avoir été baptisée au Cap. Elle se maria avec Mathurin Rouillard, ancêtre des familles de ce nom.

Le 18 novembre, Jean Chesnai, maître charpentier, vend à Etienne Seigneuret une terre sise au Cap. Chesnai avait épousé en 1651 une parente, sinon la sœur de Madame Bertrand Fafard dit Laframboise. Après 1652, nous voyons qu'il était établi à Québec où sa famille se retrouve. La terre en question passa à Bertrand Fafard-Laframboise. (Sulte, Chronique Trifluvienne).

Le 24 novembre, Nicolas Rivard de Lavigne et Pierre Guillet vendent à Gilles Trottier du Cap, une terre située au même lieu, appartenant à la succession de feu Mathurin Guillet et Catherine St-Père, sa veuve, laquelle a épousé Nico-

las Rivard. Témoins : Pierre Boucher et Quentin Moral habitants du Cap.

Au cours de nos notes nous ferons plus ample connaissance avec tous les nouveaux colons dont il est question dans cet article.

E. Z. MASSICOTTE.

P. S. Notre manuscrit doit être d'une lecture difficile, si nous en jugeons par la quantité de fautes que le typo commet chaque fois. Aussi devons-nous prier le lecteur de ne pas nous en tenir compte.

- (1) Journal des Jésuites.
- (2) Bulletin des Recherches Historiques V, 79—Roy, Histoire du Notariat au Canada, I, 59.
- (3) Sulte, Chronique Trifluvienne.

La loi des Licences

Une Délégation auprès du Trésorier Provincial

La délégation des épiciers entendue par l'hon. J. C. McCorkill, le 3 février à Montréal, au sujet du remaniement de la loi des licences se composait des personnes suivantes : MM. H. Laporte, maire de Montréal; L. E. Geoffron, président de la Guilde des Epiciers en Gros; James Cochrane, M. P. P. les échevins Carter, M. P. P.; N. Lapointe, Larivière, Ricard, M. P. Daoust, président de l'Association des Epiciers en Détail; MM. Graham, John Robertson, John Scanlan, J. B. Deschamps, de Repentigny; L. J. Demers, de MM. Demers, Fletcher & Cie; N. Orsali de la maison Hudon & Orsali; P. Bruneau, J. A. Maynard; N. Quintal & Fils; E. Limoges, F. Scyler, représentant le Canadien Grocer et H. P. Nightingale, représentant le "Prix Courant."

Au début de l'entrevue, l'hon. M. J. C. McCorkill informe que la question de la séparation du commerce des vins et liqueurs de celui de l'épicerie dans un même magasin est écartée, l'Association des Habitants de Liqueurs ayant abandonné cette prétention; mais, par contre, elle demande que le nombre des épiciers autorisés par licence à vendre des vins et liqueurs soit limité à 400.

Le Trésorier provincial demande quelle est l'opinion de la délégation sur ce projet.

M. John Robertson déclare qu'à son point de vue personnel il est opposé à ce que le nombre des licences soit limité; il trouve qu'au moyen de ce système on encourage le commerce des licences. Il cite l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis où la plus grande partie des licences est contrôlée soit par des capitalistes soit par des brasseurs. Ce système produit un effet des plus précieux. Selon M. Robertson, on ne devrait accorder de licence qu'à des personnes offrant des garanties morales. Il demande de plus que la loi des licences soit strictement observée et que tous ceux qui sont coupables de contraventions à la loi soient sévèrement punis et que leur licence soit annulée.

M. McCorkill répond qu'il compte prendre en mains aussitôt après la fermeture de la session législative la question des licences et qu'il fera strictement observer la loi.

Quant aux transferts des licences M. McCorkill entend empêcher le trafic qui se fait actuellement dans les licences d'hôtels si la transaction n'est pas absolument "bona fide." Il compte imposer une taxe de 25 ou 50 p. c. sur chaque transfert.

Après une longue discussion sur le même sujet à laquelle prennent part MM. L. E. Geoffron, Jos. Cochrane, P. Daoust, il semble se dégager que la majorité des intéressés n'est pas opposée à une limitation du nombre des licences au chiffre de 450 ou même de 400 pourvu que les détenteurs actuels n'en soient pas privés; les licences devant être ramenées au chiffre indiqué par voie d'extinction. Ce projet semble rencontrer l'approbation du Trésorier de la Province.

Relativement à la question de savoir si le prix des licences doit être augmenté, la grande majorité de l'assistance se déclare opposée

à toute augmentation

Son Honneur le Maire fait remarquer que, par suite de la proximité des licences dans les municipalités environnantes, le prix des licences à Montréal est déjà trop élevé. Selon lui, on accorde trop facilement des licences sans s'inquiéter des qualifications morales du demandeur; on devrait également s'enquérir si ce dernier a assez de capital pour faire un commerce légitime.

Il paraît que, dans le "Griffintown," partie de la ville où il se produit le plus d'infractions à la loi des licences, bon nombre d'épiciers ont des stocks de marchandises, épicerie proprement dites, dont la valeur ne dépasse pas \$25; de là provient cette vente illégale de liqueurs au verre.

L'hon. M. McCorkill promet de prendre toutes ces observations en sérieuse considération dans la loi à proposer aux Chambres et remercie la délégation.

DU PRIX COURANT

Deux Dames bien connues guéries du "Beau Mal" par les

PILULES ROUGES de la Cie Chimique Franco-Américaine.

Lisez les témoignages qui suivent de dames qui ont été débarrassées du beau mal par cet étonnant remède, après des années de souffrances. Ce sont ceux de Madame Norbert Desjardins et de Madame Israël Huard :

"Je suis bien maintenant, écrit Madame Huard, et je suis heureuse. L'enfant que je portais lorsque j'ai commencé à prendre les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, est venu au monde fort et vigoureux. Il a toujours été bien depuis sa naissance, et malgré son jeune âge maintenant, il essaie de marcher. C'est cela qui doit donner du courage aux mères qui sont faibles et malades de savoir qu'il existe un remède capable de les ranimer, de les fortifier et de fournir à leur enfant une constitution robuste. Pour moi, je ne puis trop dire ma joie d'avoir pris les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, car non seulement mon bébé est fort, mais moi aussi je suis en bonne santé. Veuillez croire toujours à ma profonde reconnaissance." Madame Israël Huard, St-Grégoire, Co. Bonaventure, Qué.

"Comme je souffrais depuis quatre ans, écrit Madame Desjardins, de maux de tête, que mes vivres ne digéraient pas et que je faiblissais toujours, j'écrivis aux Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine. J'avais entendu parler d'eux et de leurs Pilules Rouges et je voulais leur confier mon cas. Il m'ont donné autant d'attention qu'aurait pu le faire un médecin de la place, m'ont dicté une foule de conseils bien utiles, m'ont prescrit les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, que j'ai employées régulièrement pendant à peu près trois mois, et ont ainsi relevé mes forces, guéri mon estomac et m'ont ramenée à une santé parfaite. Je les remercie de tout mon cœur et je sens que je ne pourrai jamais être assez reconnaissante." Madame Norbert Desjardins, Lake Weedon, Qué.

Le manque de sommeil

et d'appétit, et cette sensation de fatigue, de lassitude, de morosité qui les accompagne, sont promptement soulagés par le

Vin de Quinine de Campbell

Les médecins l'ordonnent spécialement pour les anémiques et les convalescents. Méfiez-vous des contrefaçons.

K. CAMPBELL & CIE, MFRS. MONTREAL.

ON DEMANDE. — Des ouvriers et ouvrières sachant coudre à la machine. Aussi des tailleurs dans le gros cuir. S'adresser à la BALGER GLOVE MFG CO. Trois-Rivières, Qué.

MM. LES MEDECINS

trouveront à la PHARMACIE WILLIAMS, Trois Rivières, un assortiment complet de THERMOMETRES CLINIQUES qui se vendent à bas prix. Chaque thermomètre a son certificat, et l'on peut se fier sur leur température.

L'on offre quelque chose de chique pour les analyses des urines. Et en SERINGUES en VERRE, qui peuvent être stériliser. Des Pompes à Clyster. Des Bouteilles à l'eau chaude et à la glace. Des Seringues Fontaines, Etc., Etc.

Notre VACCIN est frais et actif. On a du SERUM Anti-Diphthérique de F. STEARNS & Cie, Parke, Davis & Cie, de ROUX. Aussi Serum Anti-Tétanique et Anti-Streptococcique. Des Chartes pour Garde-Malades.

Notre assortiment de Drogues, Médecines Brevetées, etc. est au complet. On a tous les T. T., C. T., C. C. T. Elixirs, Extraits Fluides, Etc., en vogue.

Toutes correspondances suivies avec promptitude. Escompte spéciale pour argent avec la commande. Escompte à trente jours.

Divise : Toujours du bon à des prix honnêtes.

R. W. WILLIAMS,

PHARMACIEN-CHIMISTE,

TROIS-RIVIERES, Que.

Seul agent pour les Bonbons Chocolats LOWNEY (de Boston), et de STEWART.

Voyez nos Bonbonnières de luxe.

Thermomètres Fah. et Centigrade en grande variété.



OUVRAGE EN PEINTURE DE Toutes sortes

J. R. PANNETON,

Peintre et Décorateur

Plusieurs premiers Prix et Diplômes aux expositions provinciales de Québec, de St-Jean et des Trois-rivières.

Province de Québec, District des Trois-Rivières

Cour Supérieure

No 251. In Re PIERRE DESHAIES et al, St-Angèle de Laval, Faillit; ET NAPOLEON LEVASSEUR, Curateur.

Avis est par les présentes donné, qu'en vertu d'une ordonnance rendue par Sa Seigneurie Monsieur le Juge R. S. Cocke, le 8 février courant, le curateur en cette cause vendra, par encaissement public, au plus offrant et dernier enchérisseur, le premier mars prochain, à dix heures du matin, à la porte de l'église de St-Angèle de Laval, l'immeuble suivant, savoir :

"Un terrain ou emplacement sis et situé en la paroisse de St-Angèle de Laval, concession du fleuve, au sud du chemin de la Reine, de forme irrégulière, contenu dans les bornes suivantes, savoir, en front au chemin de la Reine, en arrière à Antoinette Bourgeois ou son représentant, joignant au nord-est à la clôture du jardin de Joseph Bourgeois, laquelle partage le terrain de ce dernier de ce lot qui s'étend de la profondeur du dit lot en gagnant le chemin jusqu'au bout de la dite clôture actuelle et de là continuer vers le chemin en passant à huit toises du perron de l'entrée ou porte du fournil tenant à la maison de Joseph Bourgeois, et continuant de là jusqu'au dit chemin de la Reine, distance de quatre pieds et trois toises de la maison du dit Joseph Bourgeois, et au sud-ouest partie à Octave Petit et partie à Johnny Doucet, le dit terrain faisant partie du lot de terre numéro cent un (No 101) du livre de renvoi et plan officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de St-Angèle de Laval."

Et que de plus, le même jour, à onze heures de l'avant-midi, il vendra, au domicile du dit Pierre Deshaies, en la paroisse de St-Angèle de Laval, les biens meubles cédés en cette cause, consistant en dettes actives, presse à foin, ch-val, voitures, matériel de téléphone, etc. St-Angèle de Laval, 14 Février 1905.

N. LEVASSEUR, Curateur.

JOHN BYAN, Jr. Encanteur.

AVIS PUBLIC

Le soussigné ne sera point responsable d'aucune dette faite et créée en son nom, par qui que ce soit, sans son consentement et un écrit de sa part. St-Stanislas de la Rivière des Envies, 30 Janvier 1905. VALERE TROTTIER, Forgeron.

MINARD'S LINIMENT à vendre partout.

AVIS PUBLIC

La Cité des Trois-Rivières donne avis qu'à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte sur les matières suivantes :

- 1o Le pouvoir de contracter des emprunts ou d'émettre des débiteures pour la construction d'égrouts, pavage, agrandissement ou amélioration de l'aqueduc, et pour les fins scolaires.
 - 2o L'augmentation des revenus de la Cité au moyen de taxes et de licences; les finances et l'administration; les rôles d'évaluation et de perception.
 - 3o Le mode de collection des taxes et autres charges scolaires; les pouvoirs et devoirs des Commissaires d'écoles.
 - 4o Pour aider aux compagnies de chemins de fer, lignes de télégraphe, de téléphone, manufacturiers, compagnies de navigation, tramways électriques, sociétés scientifiques, artistiques, littéraires, industrielles, agricoles, etc., en donnant ou prêtant des deniers à cette fin.
 - 5o Pour amender les paragraphes 6 et 14 de l'article 165 de l'Acte 1, Edouard VII, chapitre 44.
 - 6o Pour confirmer et légaliser un règlement passé et voté par les contribuables le 31 Août mil neuf cent quatre, pour aider à Messieurs Girard & Godin, manufacturiers, en leur prêtant des deniers, etc.
- L. T. DESAULNIERS, Sec.-Trés. Trois-Rivières, 19 Janvier 1905.

PUBLIC NOTICE

The city of Three Rivers gives notice that at the next session of the Legislature of the province of Québec, it will apply for amendments to its charter on the following matters. 1o The power to contract loans or to issue debentures for the construction of drains, paving, increasing or improving the water works and for school purposes. 2o Increasing the city's revenue by means of taxes and licenses, finances and administration, valuation and tax rolls. 3o The way of collecting taxes and other school charges; the powers and duties of school commissioners. 4o To assist railway companies, telegraph and telephone lines, manufacturers, navigation companies, electric tramways, scientific, artistic, literary, manufacturing, agricultural association, etc., by giving or lending them money for this purpose. 5o To amend paragraph six and fourteen of article one hundred and sixty five of the act 1 Ed. VII, chap. 44. 6o To ratify and legalize a by-law passed and voted by the rate payers, on the thirty-first of August one thousand nine hundred and four, to assist Messrs. Girard & Godin, manufacturers by lending them money. L. T. DESAULNIERS, Secretary-Treasurer. Three Rivers, 19th January 1905.

MINARD'S LI... guerit de la Neuralgie.

CONSTIPATION
 TABLETTES PURGATIVES
 Un véritable spécifique de la Constipation sont les Tablettes Purgatives de la Cie Chimique Franco-Américaine. Elles agissent sûrement sans coliques, ni chaleurs à l'estomac. Prix partout 25 cts la boîte. Par la poste, sur réception du montant. Echantillon gratuit. Cie Chimique Franco-Américaine, 274 rue St-Denis, Montréal.

LE TRIFLUVIEN

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié à TROIS-RIVIERES

ABONNEMENT :

UN AN \$2.00
SIX MOIS 1.00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an, \$1.00. Six mois, 50 ct.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces seront classées sur Nompereil aux conditions suivantes :

Première insertion, par ligne 10 cents

Insertions subséquentes, par ligne 5 cents

Conditions spéciales pour annonces à long terme.

Toute communication concernant l'administration devra être adressée à

P. V. AVOTTE,

Editeur-Propriétaire

Question des Licences

Dans un des derniers numéros du "Trifluvien", nous avons publié les amendements, que les officiers de la Société des Commerçants de liqueurs, ont suggérés d'insérer dans la nouvelle loi des licences. Comme nos lecteurs le savent, le gouvernement provincial doit, à la prochaine session de la législature, refondre la loi actuelle des licences, ou plutôt la remplacer par une autre mieux adaptée parait-il, aux besoins actuels du commerce.

Dans une entrevue accordée par le gouvernement de Québec, aux membres de l'association plus haut mentionnée, certaines décisions très importantes ont été prises. Des représentants de toutes les principales villes de la Province, assistaient à cette entrevue, à laquelle notre société locale avait délégué les officiers suivants : Messieurs Ernest Houde président et Philippe Nohbert secrétaire; M. J. A. Tessier M. P. P., accompagnait nos concitoyens comme aviseur légal. Nos Trifliviens ont eu l'honneur de soumettre et surtout de faire accepter les amendements suivants :

1o Fixation par statut de la proportion de, une licence par mille de population;

2o Transport du droit d'octroyer les licences, du conseil municipal de la ville des Trois-Rivières à des commissaires spéciaux;

3o Exemption pour tout porteur de licence, de l'obligation de recueillir les signatures des contribuables, pour obtenir le renouvellement de son privilège, pourvu qu'il n'y ait pas eu de plaintes formulées contre lui durant l'année;

4o Obligation pour les clubs licenciés de se conformer à la loi, quant à la défense de vendre des liqueurs les dimanches et durant certaines heures;

5o Punitives plus sévères pour ceux qui enfreindraient aucune des ordonnances de la loi des licences.

L'importance de ces divers amendements, n'échappera à personne, et la discussion qui devra précéder leur adoption par la législature, sera intéressante à suivre.

En attendant, nous nous permettrons certaines observations qui pourront peut-être intéresser nos lecteurs. — On a décidé de fixer le nombre des débits de boisson à un par mille de population; cette proportion vaudrait-elle pour toute la Province, ou seulement pour les villes? Car si elle est bonne et acceptable pour les municipalités de villes, elle ne l'est certainement pas pour les municipalités rurales. Puis les licences de clubs doivent-elles compter comme étant aux termes de la loi, un débit de boisson?

Le second amendement nous concerne spécialement nous trifliviens, et mériterait certainement plus qu'un simple article de journal, comme le temps nous manque pour en faire une étude complète et élaborée, nous nous bornerons à faire seulement quelques réflexions.

Dans notre pays, les gouvernements ont jusqu'à aujourd'hui, laissé l'initiative aux municipalités à propos du commerce des liqueurs, mais l'amendement

que l'on propose, donne une nouvelle orientation à notre législation sur ce sujet. C'est un pas vers la centralisation du pouvoir quant au commerce des alcools. Le gouvernement, car la nomination des commissaires spéciaux que l'on suggère, sera faite par le gouvernement, offre-t-il plus de garantie pour la bonne réglementation du trafic des alcools, que les conseils municipaux? La politique, la malheureuse politique qui nous fait d'ici tant de mal, aura naturellement la haute main non seulement sur cette nomination des commissaires mais aussi un peu sur leurs actes.

Le conseil municipal relève directement des administrés qui peuvent jusqu'à un certain point, dans les élections annuelles, remédier aux écarts commis; mais le gouvernement c'est si loin... puis il est si difficile de s'y faire entendre. Dans les grands centres, les membres des conseils de ville sont obérés de travaux multiples et considérables que nécessitent l'administration des affaires d'une grande municipalité, mais il n'en est pas ainsi parmi nous et la raison invoquée qui est celle du surcroît de travail existe-t-elle pour les membres du conseil municipal de notre ville. Dans tous les cas y-a-t-il compensation entre le mal qui pourrait résulter de cette centralisation de pouvoir entre les mains du gouvernement aux dépens des municipalités et le bien que l'on attend de cette nouvelle législation?

Enfin l'on demande des punitions plus sévères pour les délinquants; pour nous, nous préférons qu'on fut plus explicite et que l'on spécifiât que la perte de la licence serait la punition d'une deuxième offense. Mais ce qui devrait être statué par cette nouvelle loi, c'est, une surveillance plus sévère et surtout plus vigilante. A vrai dire, les lois et les règlements municipaux au sujet des débits de boissons ne manquent pas; mais il serait peut-être préférable qu'ils fussent moins nombreux et mieux observés; on a toujours trouvé plus facile et moins encombrant de faire des règlements que de veiller à leur exécution. La police du commerce des liqueurs est d'exécution difficile et hérissée de mille entraves, mais d'un autre côté, quand le bonheur des familles et la morale publique sont en jeu, peut-on transiger.

(A suivre)

QUESTION DE L'EAU

Le 23 Janvier 1905.

A Son Honneur

Monsieur le Maire

Et Messieurs les Echevins

De la Ville des Trois-Rivières

MESSIEURS,

Tout en acceptant le délai que vous avez bien voulu nous accorder pour modifier notre offre relativement au pompage des eaux de l'Aqueduc et en nous réservant le droit d'en profiter pour vous soumettre un autre soumissionnement, nous voulons néanmoins porter à votre attention des chiffres détaillés, tels que donnés ci-dessous et qui seront destinés à bien mettre en relief la signification réelle, ou pour mieux dire, les avantages actuels que représentent les deux propositions que vous avez en mains.

Chacune des propositions qui vous ont été soumises, celle de la North Shore, comme la nôtre, comporte un appareil de relai destiné à servir dans le cas où l'appareil principal viendrait à faire défaut.

Dans l'appareil que propose la North Shore Co., le relai est constitué par votre appareil à vapeur actuel, que vous seriez tenus de maintenir en état de chauffe pendant toute l'année, sous une pression de 80 livres de vapeur. Ceci nécessiterait d'abord, le maintien de tout votre personnel actuel, de tous les petits frais qui s'y rattachent et, en outre, d'une dépense de charbon qu'on ne peut pas estimer à moins de \$1,000.00 par an. Ceci posé, voyons ce que coûtera à la ville l'entretien de cette vapeur sous pression pendant toute l'année. Nous prenons les chiffres de gages et de dépenses diverses ex-

traits du rapport du Secrétaire de la Corporation pour l'année 1903 comme base, et voici le résultat auquel nous aboutissons, soit :

Charbon, \$1,000.00 ;
Gages de trois ingénieurs, \$1,215.00 ;
Chauffage et éclairage, \$200.00 ;
Entretien et divers \$1,000.00 ;
Nous arrivons à un total de \$3,415.00 rien que pour la vapeur sous pression.

Voyons maintenant ce que coûterait l'appareil de relai que comporte notre projet à nous.

Cet appareil consiste tout simplement à avoir le gaz de la ville à votre disposition à toute heure de la journée, ce qui ne vous coûterait absolument rien, pas même pour la pose des tuyaux dans les rues et conduisant le gaz chez vous, pose qui serait faite par la Compagnie du gaz elle-même.

Il y aurait une ou deux machines à gaz de relai, machines qui seraient prêtes à fonctionner à toute heure, soit avec un gaz, soit avec l'autre si le premier faisait défaut. La seule dépense que vous auriez à faire par prudence, serait de vous assurer une ou deux fois par jour, que l'appareil de relai est toujours en bon état et capable de fonctionner, ce qui se ferait facilement en faisant marcher les engins une ou deux fois par jour avec du gaz de ville. Ceci ne vous coûterait pas plus de 25 ou 50 cts par jour au plus. Soit \$200.00 par an au plus.

Passons maintenant aux appareils principaux.

La North Shore vous propose de vous pomper un maximum de 1,500,000 gallons d'eau par jour à une pression moyenne de 80 livres au pouce carré. Pour ce travail elle accepterait quatre-vingt-dix pour cent de la somme qui resterait des \$6,008.00 que vous avez dépensé l'année dernière, une fois déduction faite de cette somme, du montant que vous auriez eu à dépenser pour maintenir de la vapeur sous pression toute l'année. Ayant dépensé par exemple, comme nous l'avons supposé plus haut une somme de \$1,000.00 pour cela il resterait encore \$5,008.00 de dépense faite l'année dernière et dont il vous faudrait payer 90 pour cent à la North Shore. Ceci ferait une somme de \$4,507.20 que vous auriez à payer à la North Shore pour son service.

Nos appareils à nous, fonctionnant à pleine charge et pompant tous les jours le maximum de 1,500,000 gallons d'eau à 80 livres de pression, ne consomment pas plus de 3,000 livres de charbon par jour ou mettons 550 tonnes qui \$4.25 la tonne, vous coûteraient \$2,338.00 par an. La dépense totale que comporterait notre projet par conséquent, si vous preniez le maximum absolu d'eau tous les jours, serait de :

Charbon à \$4.25 la tonne, \$2,338.00 ;

Gages de vos hommes gardés \$1,215.00 ;

Frais divers, \$1,000.00 ;

Gaz pour appareils de relai \$300.00.

Où un total de \$4,843.00 par an. Les deux propositions alternatives se résument donc assez simplement, de la façon suivante :

Pompage d'un maximum de 1,500,000 gallons par jour par les pompes électriques :

A payer à la North Shore Co, \$4,507.20 ;

A dépenser pour vapeur sous pression, \$3,415.00 ;

Total de la proposition électrique, \$7,922.20.

Pompage de 1,500,000 gallons par jour, tous les jours, par les pompes à gaz :

Pompes à gaz et relai compris, \$4,843.00.

Soit :—La différence de \$3,079.20 en faveur de notre proposition à nous. Sans compter encore que notre proposition comporte le pompage du maximum d'eau tous les jours et que l'autre proposition ne le pomperait que lorsqu'on en aurait besoin. Que l'on pompe le maximum ou non, le prix est tou-

FOURRURES !

En venant acheter à nos grands magasins vous aurez pour votre argent.

30% ET 40%

plus de valeur que partout ailleurs.

Le plus grand stock de fourrures

Les prix les plus modérés

CHAS. DESJARDINS & CIE

1533 à 1541 Rue Ste-Catherine

MONTREAL

jours le même pour les pompes électriques. Pour les pompes à gaz la dépense de charbon variera entre \$2,388.00 et la moitié de ce chiffre ce qui veut dire que si l'on pompait au gaz, la quantité d'eau que l'on pompe actuellement aujourd'hui, la dépense pour le faire se réduirait à \$3,719.00 par an.

Il ne nous reste plus qu'une chose à vous faire observer, c'est le prix moyen par force de cheval-vapeur que coûtent les différentes propositions.

En calculant la force requise pour pomper la quantité spécifiée, on trouve qu'avec une marge de sûreté de 50 pour cent elle serait de 83 chevaux-vapeur pour faire le travail. Ce chiffre étant admis, on voit que la proposition électrique coûte \$92.00 par cheval-vapeur et par an, si l'on pompe le maximum d'eau tout le temps. Si l'on ne pompe que la moitié du maximum comme cela est le cas à présent, le prix du cheval-vapeur par an se monte à \$184.00. Ceci est bien loin du prix si économique qu'on nous promettait pour les industries de Trois-Rivières, (\$25.00 par cheval-vapeur.)

En pompant au gaz, le maximum d'eau tout le temps, le prix du cheval-vapeur ne se monte qu'à \$57.00, tous frais compris. Si l'on ne pompait que la moitié du maximum, le prix du cheval-vapeur effectif tombe à \$43.25 par an.

Maintenant, pour ce qui est des preuves que vous pourriez exiger, nous nous déclarons prêts à vous montrer, soit à Montréal, soit à New-York et ailleurs, les machines à gaz et des appareils générateurs de gaz, fonctionnant en marche industrielle, normale, et menés par des employés ordinaires, qui remplissent actuellement toutes les conditions que nous vous garantissons et mieux.

Il nous semble que les chiffres que nous vous avons donnés plus haut sont suffisamment éloquentes pour qu'il soit inutile d'en dire plus long. Nous compterons tout simplement sur votre esprit de justice et sur l'intérêt incontestable que vous portez aux intérêts de la ville de Trois-Rivières, pour vous prédisposer à accorder à notre proposition l'attention excessive-ment serrée qu'elle mérite et pour

la mettre à exécution, s'il ne s'en présente pas de meilleure, chose que d'ailleurs, nous ne redoutons pas pour le moment.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations empressées de vos bien dévoués,

THE CANADA GAZ POWER AND FUEL CO.

LOUIS H. BACQUE.

MM. C. C. Richard & Cie,
Il y a quelque temps j'ai eu un mauvais mal de gorge qui m'a retenu au lit durant deux semaines et m'a fait dépenser beaucoup d'argent.

Commencant de nouveau à ressentir l'enflure dans ma gorge je me frottai avec du LINIMENT MINARD et en saturai un linge que je laissai toute la nuit sur ma gorge.

Le lendemain matin le malaise était parti et j'attribuai la guérison de ce commencement de mal de gorge à l'usage gratuit du LINIMENT MINARD.

G. F. WORDEN

St-Jean

LE PACIFIQUE CANADIEN

Nouvel horaire du C. P. R. affiché depuis le 9 Octobre 1904 jusqu'à nouvel ordre.

Pour Montréal	2.45 a. m.
"	5.25 a. m.
"	11.20 a. m.
"	3.37 p. m.
"	Dimanche 2.45 p. m.
Pour Québec	3.38 a. m.
"	7.00 a. m.
"	12.22 p. m.
"	4.50 p. m.
"	Dimanche 7.15 p. m.
Grand'Mère et Piles	7.20 a. m.
"	12.28 p. m.
"	5.00 p. m.
Shawinigan Falls	12.28 p. m.

CHARS TOURISTES

Les Chars Touristes partent de Montréal à 10.00 hrs P.M. tous les mardis et arrivent à Chicago les mercredis à 9.30 hrs P.M. Ils se rattachent avec des Chars Touristes à Chicago pour l'Ouest.

D. CHENEVERT, Agent.

GRAND TRONC
Trois-Rivières (Traversée du bateau à 11.30 a. m.) Départ du train à 12.15 p. m.

POUR GUERIR UN RHUME EN UN JOUR

Prenez les Tablettes Laxatives Bromo-Quinine. Tous les droguistes rendent l'argent si le remède ne guérit pas. La signature E. W. Grove se trouve sur chaque boîte. 25c.

BRONCHITES CHRONIQUES

CAPSULES CRESOBENE

Vous qui êtes sensibles de la gorge et des bronches, qui êtes enroués, qui crachez et qui êtes oppressés, prenez les Capsules Crésobène (produit Français). Elles préviennent et guérissent infailliblement les Laryngites, Rhumes, Gripes, Influenza, Bronchites, Catarrhes, Asthme. Prix : 50c le flacon.

Dépôt : ARTHUR DÉCARY, Pharmacien, 1688 Ste-Catherine et toutes autres pharmacies. Nous envoyons gratuitement sur demande un livre : "Comment lutter contre les maladies des poumons."

La construction de nos Quais

Nos lecteurs liront avec intérêt sans doute le texte de la motion adoptée par la Chambre de Commerce à propos des lenteurs impardonnables que les contracteurs mettent dans l'exécution des travaux de nos quais. Cette motion a été soumise au Conseil de Ville qui l'a approuvée.

À une assemblée régulière de la Chambre de Commerce, tenue le 13ième jour de février, 1905, il est proposé par M. P. A. Drolet, secondé par M. J. A. Fortin et résolu à l'unanimité, ce qui suit :

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières constate avec regret que les travaux des nouveaux quais que le gouvernement fédéral est à faire construire dans la partie ouest de la ville n'avancent pas, surtout et spécialement, que cette lenteur cause des dommages considérables à la ville de Trois-Rivières, à son commerce à ses industries et à ses négociants.

Commencés en 1902, ces travaux devaient être terminés au mois de juin 1904; nous sommes rendus en 1905, et cependant il n'y a rien ou presque rien de fait. Ce retard affecte plusieurs grandes compagnies de transport et cause ainsi un tort irréparable à notre port, à notre ville, à notre Commission du Havre et à notre commerce. Ainsi, la Compagnie Laurentide Paper Company, de Grand'Mère, qui importe 35.000 tonnes de charbon l'an, ne peut en faire passer par Trois-Rivières que 15.000 tonnes, faute d'espace sur les quais, et se trouve en conséquence dans l'obligation de faire venir son charbon de Québec, savoir, d'une distance de quatre-vingts milles, tandis que son établissement n'est qu'à vingt-huit milles de chez nous. De plus, le C. P. R. a 200.000 tonnes de charbon à recevoir par année; à part cela, il entend, à l'avenir, expédier son bétail par Trois-Rivières; c'est tellement le cas, qu'il a, pour cette dernière fin, fait certains arrangements avec la Commission du Havre, de même qu'avec le Conseil de Ville qui lui a, pour cet objet, accordé un octroi d'une étendue d'environ cinquante acres de terrain.

C'est donc un trafic considérable que Trois-Rivières perd actuellement et qu'elle ne pourra peut-être pas rattraper, lorsque les compagnies intéressées auront pris une autre voie; et tout cela, grâce à la négligence du constructeur.

Qu'il nous soit permis de soumettre respectueusement à l'Honorable Ministre des Travaux Publics que les ouvrages sur les quais en question ont été conduits avec une négligence et une lenteur telles, qu'il est temps d'y remédier sans retard, si l'on ne veut pas ruiner absolument et totalement le commerce de Trois-Rivières. Cette demande se fait d'autant plus sentir, que l'état actuel des choses semble vouloir se continuer; à moins que des mesures immédiates et rigoureuses ne soient prises pour que les travaux soient poussés avec vigueur et énergie, tel que le requiert l'état de nos affaires et de notre commerce.

Pour cette Chambre, nous croyons que le meilleur moyen de remédier au mal serait, pour votre département, de prendre lui-même le contrôle des travaux, ou bien de les faire exécuter par quelqu'un qui s'obligerait et qui serait capable de les terminer durant la prochaine saison. Hors cela, nous soumettons que le Havre de Trois-Rivières pourra difficilement se relever, à l'avenir, des torts soufferts par suite de la négligence apportée dans l'exécution des travaux.

Sirop du Dr. Fred. Demers POUR LES ENFANTS

Ce sirop ne peut être trop recommandé pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée et le rhume. En vente partout. Dépôt 1157 rue St Laurent, Montréal.

V
A
L
I
S
E
S

HARD-FAITES

BLAIS & FRERE

MARCHANDS-TAILLEURS

8, RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

Telephone 385

CHAPEAUX

S
A
T
C
H
E
L
S

Question de la traverse

M. Ubalde Bureau, maître du Havre des Trois-Rivières a bien voulu nous donner son opinion sur la question de la traverse de Godefroy.

M. Bureau est d'opinion que cette traverse ne doit pas être abolie et que plusieurs excellentes raisons militent en faveur de son maintien. Il accepte l'opinion émise dans une correspondance publiée dans notre numéro de mardi dernier, demandant qu'on creuse un chenal à l'entrée de la rivière Godefroy. M. Bureau, se basant sur la carte du fleuve publiée par le gouvernement en 1891, croit que les travaux à faire ne seraient ni longs ni coûteux, puisque le terrain est propice et qu'un chenal de 150 à 200 pieds de largeur sur 8 de profondeur serait suffisant pour les besoins de notre commerce avec le Sud.

Quant au coût du dragage, il serait facile d'en faire l'évaluation car les ingénieurs du gouvernement ont fait le sondage il y a deux ans à peine, et il serait facile d'après leur relevé, de faire estimer les travaux projetés. On doit remarquer en plus que ce serait un excellent port de refuge pour le bateau traversier.

D'ailleurs, ne serait-il pas malheureux d'abolir cette traverse qui est ouverte depuis au-delà de 60 ans? Les gens des paroisses situées plus haut sont habitués à cette traverse qui est le plus à leur portée. Pourquoi les obliger à descendre jusqu'à Ste-Angele à travers de mauvais chemins?

On serait dans l'obligation de construire sur la rivière Godefroy un pont qui coûterait probablement deux ou trois fois plus d'argent que les travaux de dragage demandés. Et puis un dernier ressort la traverse de Godefroy est un moyen de communication avec notre ville et ce serait ni plus ni moins que de fermer les portes de notre ville à des gens que leur intérêt amène ici.

Comment se fait-il qu'autrefois alors que le trafic était deux fois moindre qu'aujourd'hui on trouvait profit à maintenir ouverte cette voie de communication? Plusieurs paroisses ont été fondées et ont grandi depuis, le trafic a doublé et c'est maintenant qu'on parle de fermer cette traverse alors qu'elle est le plus nécessaire pour notre commerce trifluvien.

M. Bureau est aussi d'opinion qu'en exerçant une pression auprès du gouvernement il serait facile d'obtenir que ces travaux soient faits. Aucun bateau ne fait plus le service entre Trois-Rivières et Nicolet, ce qui oblige les Nicoletains et les gens des environs à passer par Godefroy, ne serait-ce pas trop demander d'eux que de les forcer à descendre jusqu'à Ste-Angele pour trouver un bateau traversier.

Dr CHRETIEN ZAUGG
Spécialiste pour les maux d'yeux, d'oreilles, du nez et de la gorge. — consultations tous les jours de 2 à 5 heures, dimanches exceptés.
137 rue ST-DENIS, Montréal

Pianos Bachman
Musique en feuilles
Dernières nouveautés
ED. ARCHAMBAULT
1586, rue Ste-Catherine.

NOTRE DENTS SONT LES PLUS BELLES ET LES MEILLEURES : elles sont naturelles, inusables, incassables, garanties. Grande satisfaction à tous.
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162 rue St-Denis, - - MONTREAL

Demandez
**L'Elixir Pulmonaire
Balsamique**
du Dr. PICAULT.
Le vrai spécifique contre la toux, le rhume, l'asthme, les oppressions d'estomac, etc.
Une seule dose soulage—quelques doses guérissent. 25c. la bouteille.
JOS. CONTANT, Pharmacien,
1475 Rue Notre-Dame, - Montréal.

NE TACHE PAS LES MAINS
SULTANA
MINE GRASSE
Autrefois pour nettoyer un poêle on se servait de la mine sèche, avec sa poussière et sa saleté. Aujourd'hui, grâce à la MINE GRASSE SULTANA, avec un simple morceau de linge en frottant avec un peu de mine on obtient un lustre argenté magnifique sans se salir les mains. Demandez notre prospectus "Une manière et une autre."
SULTANA MFG. CO., Montréal.

CHASSEURS ARMES ET ACCESSOIRES
en détail au prix du GROS

Fusil à Cartouches un coup de \$1.50 à 2.00

Fusil à Cartouches à coups de \$2.50

GRATIS. Demandez notre catalogue de chasse vous saurez de l'argent dans vos achats.
Envoyez-nous \$1. pour nous couvrir de nos frais d'expédition et nous vous adresserons le fusil que vous choisissez dans notre catalogue. S'il ne vous convient pas retournez nous le à nos frais. Si au contraire il vous convient vous n'aurez qu'à payer à l'Express le balance du prix, après examen. Ecrivez-nous aujourd'hui pour recevoir notre catalogue gratis.
A. E. BREGENT, 1786 St-Catherine
Marchand d'articles de Sport. MONTREAL

MINARD'S LIJIMENT
guérit de la Neuralgie.

MESDAMES

Prenez garde aux imitations nombreuses actuellement sur le marché. Ces imitations, non-seulement, ne sont pas efficaces, mais très souvent, elles sont dangereuses.

Exigez toujours
LE SIROP D'ANIS GAUVIN

le meilleur sirop pour la guérison de l'Insomnie, des Douleurs de la dentition, Choléra, Rhume, etc.

Il soulage dès la première dose et procure toujours un sommeil Abondant, Naturel et Régulier.

EN VENTE PARTOUT A 25 CENTS

Sirop
d'Anis
Gauvin

AUX AMATEURS!...

Voulez-vous avoir du vrai brandy? Oui? Alors achetez pour une piastre et quart une bouteille de brandy de la célèbre

ABBAYE DE GRACE DIEU
PRES COGNAC (France)

C'est une liqueur délicieuse pour les hommes et les dames. Comme il est fait avec le vin récolté à l'Abbaye de Grâce Dieu même, sa PURETÉ EST GARANTIE, ce qui en fait le meilleur brandy pour fortifier les malades et les convalescents.

M. THOMAS BOURNIVAL vient d'en obtenir le dépôt de gros pour le district de Trois-Rivières et vous le trouverez chez tous les bons épiciers comme dans tous les bons hôtels, entre autres chez MM. J. A. Duplessis & Cie, Ludger Rivard, Jos. Bégin, fils, L. P. St-Pierre & Cie, à l'hôtel Dufresne, l'hôtel Richelieu, l'hôtel Frontenac.

GEO. MORRISSETTE

MARCHAND PLOMBIER

35-37 DU PLATON
TROIS-RIVIERES.

PLOMBIER, FERBLANTIER,
GAZIER ET COUVREUR

Agent pour le Gaz Acetylene

SPÉCIALITÉ :
Pour la pose d'Appareils de Chauffage à
chaude, Vapeur et Air chaud
VOIR EN MAGASIN LES

FOURNAISES,
RADIATEURS,
BAINS, CLOSETS,
tous les matériaux nécessaires à cette fin.

AGENT
POUR LES COUVERTURES
ET PLAFONDS METALLIQUES
DE TORONTO.



LA PLUS GRANDE TURBINE HYDRAULIQUE DE L'UNIVERS

Sur les bords de la rivière St-Maurice, à environ 84 milles au Nord-est de Montréal, se trouvent de belles cascades auxquelles les indiens ont donné le nom de "Shawinigan;" en souvenir des verroteries brillantes qu'ils aiment, et des ouvrages qu'ils confectionnent avec des plumes. La hauteur totale de la chute des eaux est de 140 pieds et le site de ces chutes est le plus idéal que l'on puisse rêver pour développer du pouvoir hydraulique (malgré que, sous ce rapport, la nature ait été fort généreuse envers l'Amérique du Nord). Comme si elle eut voulu faciliter la tâche des ingénieurs, cette même nature, à l'endroit dont nous parlons, dit le "Scientific American," a doté le Saint-Maurice de deux grandes baies ou lacs: l'un immédiatement au-dessus et l'autre au-dessous de la cascade. Celle-ci forme un angle presque droit de son sommet à sa base. Or, cette déviation de la rivière, fait que le niveau de l'eau du lac d'en haut, se trouve à peu de distance du niveau du lac d'en bas; ce qui est en faveur d'une usine de pouvoir sise au bas de l'accident de terrain qui fait la cascade. On a, à cet effet, construit un canal de 20 pieds de profondeur et de mille pieds de longueur, entre la partie sud du lac Supérieur, et un point du terrain, qui, à 140 pieds, surplombe à pic un niveau inférieur horizontal de 500 pieds. Là, le canal est encaissé entre des murs de ciment, lesquels sont percés en six endroits chaque ouverture correspondant à une vanne de 9 pieds de diamètre. En prévision de besoins futurs on a travaillé de façon à pouvoir augmenter et la longueur des murs et le nombre des vannes. Actuellement, trois vannes sont en opération, qui conduisent l'eau à autant de roues de turbines qui se trouvent dans l'édifice de pouvoir situé sur les bords du lac inférieur. Chaque vanne fournit un pouvoir de 6000 chevaux à une turbine à arbre de couche horizontal, laquelle est raccordée directement à un générateur à révolutions de 3,750 kilowatt, lequel générateur donne un courant quart de phase de 2,200 volts 30 cycles. La roue tourne à la vitesse de 180 révolutions par minute, et des provisions ont été faites en vue d'une perte de 2-1-2 pour cent dans le générateur, et de 15 pour cent de surcharge.

Présentement, la production de force fournie par cette station, est augmentée par la présence d'une quatrième turbine, qu'installa la Compagnie I. P. Morris de Philadelphie. Cette turbine est la plus grande qui ait jamais été construite. Elle peut donner 10,500 chevaux de pouvoir, et ses dimensions sont énormes; elle est du type dit à influx, avec arbre de couche horizontal; son enveloppe est à spirale, et elle possède un tube de tirage de chaque côté; tubes qui permettent à l'eau de s'écouler à l'intérieur, après qu'elle a atteint le centre de la turbine. L'eau rentre dans cette turbine par l'ouverture d'accès, (d'un diamètre de dix pieds), qui se trouve à sa base et actionne le système.

Les dimensions de cette vaste machine sont imposantes. Elles sont de: 30 pieds de la base au sommet; 22 pieds dans la grande largeur et 27 pieds d'un centre à l'autre des supports de l'arbre de couche. Le poids total de cette turbine est de 364,000 livres. L'arbre de couche, qui est en fer forgé massif, pèse 10 tonnes. Sa longueur est de 32 pieds 3 1-2 pouces il a 22 pouces de diamètre au centre. Cet axe se fusèle aux bouts, et il a alors 16 pouces de diamètre du côté du générateur et 10 pouces de l'autre côté. La roue rotative de cette turbine monstre, est en bronze et pèse 5 tonnes. La quantité d'eau employée par cette turbine, quand elle fonctionne en plein, est énorme car elle n'est pas inférieure à 400,000 gallons par minute. Pour donner une idée du volume d'eau courante dont nous parlons, disons, qu'on pourrait le représenter au moyen d'une rivière de 100 pieds de large, de 9 pieds de profondeur et coulant à la vitesse de 60 pieds par minute. Malgré ses grandes dimensions, cette turbine a été construite en cinq mois de temps.

La production actuelle de pouvoir à Shawinigan est de 22,500 chevaux, dont 10,000 chevaux sont transportés à 84 milles de distan-

ce et distribués à Montréal, où on les utilise pour la traction des tramways électriques, pour l'éclairage électrique et pour des fins générales ayant besoin du pouvoir.

Le reste du pouvoir est pris par des consommateurs de la localité; le courant électrique de Shawinigan ayant augmenté de 2,200 volts quart de phase, à 50,000 volts trois phases. Ses transformateurs ont été faits de façon que, si on le désire on peut les opérer sous une pression de 56,000 volts. C'est à noter, si on songe que la solitude qui régnait à Shawinigan, il y a cinq ans, a été remplacée, depuis, par l'activité d'une petite ville de 5,000 habitants.

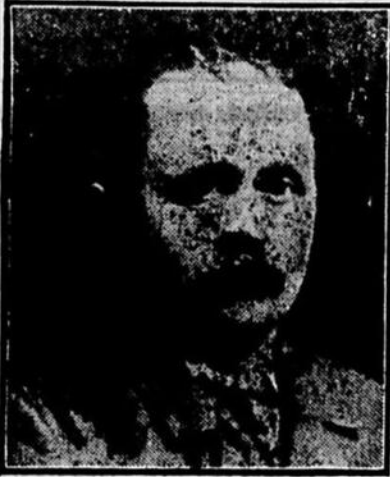
DU PRIX COURANT

Guérison extraordinaire d'un
sérieux cas de dyspepsie
par l'usage des

PILULES MORO

M. JOSEPH CUIRRIER souffrait depuis des années de l'estomac, était épuisé et rendu à bout.

LES PILULES MORO le guérissent et aujourd'hui il est en parfaite santé.



M. JOSEPH CUIRRIER.

"Depuis des années, dit M. Cuirrier, j'étais malade. Aussitôt que j'avais mangé, j'avais comme un point sur l'estomac, mes vivres me fatiguaient beaucoup, me gonflaient. Je devenais étourdi et fort mal à l'aise. Je souffrais aussi de bronchite, je dormais mal la nuit et j'avais peine à me lever tant j'étais faible. C'était l'estomac qui me tenait dans cet état de faiblesse; mes vivres ne digérant pas, je ne pouvais recouvrer mes forces. Voyant sur les journaux les nombreuses guérisons amenées par les bons conseils des médecins de la Compagnie Médicale Moro, j'allai voir ces hommes de l'art et je suivis avec soin les directions qu'ils me donnèrent, tout en me faisant prendre les Pilules Moro, et au bout de quelque temps j'étais parfaitement guéri. Aujourd'hui je mange ce que je veux, ma digestion se fait bien, ma bronchite est guérie, je ne tousse plus du tout et je ne puis assez dire la satisfaction que j'éprouve du bien obtenu. Les médecins de la Compagnie Médicale Moro m'ont remis comme à l'âge de quinze ans et je leur dois pour cela une dette de reconnaissance que je n'oublierai jamais." Joseph Cuirrier, 460 rue Centre, Montréal.

Carnaval à Trois-Rivières

La rue du Platon présente ces jours-ci un spectacle animé qui est réjouissant à voir. Une foule considérable y circule, se dirigeant vers le magasin L. DASSYLVA où l'immense Vente à Réduction commencée depuis quelques jours bat son plein. Souliers d'hommes valeur \$1.25 réduit à 50 cts. Bottines boutonnées pour Dames valent \$1.50 réduit à 75 cts etc.

AVIS

Fermeture de ce magasin durant les mois de janvier et février à 7 hrs tous les soirs, excepté le Vendredi à 8 hrs et le Samedi à 10 heures.

L. DASSYLVA

Les Savons qui Contiennent des Ingrédients Injurieux Dévorent la Crasse, mais ils détruisent aussi le linge.

Vous avez sans doute déjà employé du savon qui nettoyait votre linge rapidement, mais, plus tard, vous avez dû vous apercevoir qu'il l'avait détruit. Le

Sunlight Savon

est garanti être absolument pur; ne contient nul ingrédient qui puisse injurier les tissus les plus délicats.

Il lave également bien dans l'eau douce ou dure, sans faire bouillir, sans frottement pénible. Suivez les directions sur le paquet et vous ferez un meilleur lavage avec moins d'ouvrage.

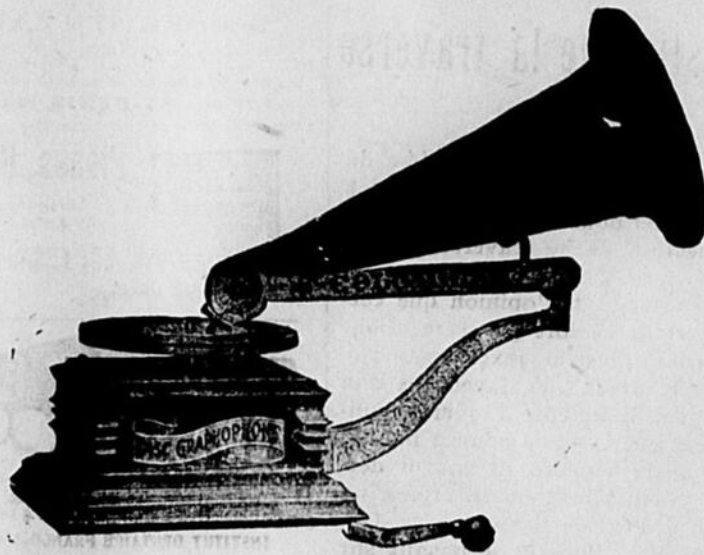
Votre marchand est autorisé à rembourser le prix d'achat à quiconque a raison de s'en plaindre.

LEVER BROTHERS LIMITED, TORONTO 1003 F



Les Pillettes Sunlight admirent les résultats produits par la méthode de laver suivant Sunlight.

GRAPHOPHONES



Célèbre Graphophone Columbia

Prix : \$5.00,
\$10.00,
\$15.00,
\$25.00.

Avec Cylindres ou Plaques (Disques)

WILFRID LESAGE,

22 Des Forges. 3-Rivières

Pour cadeaux allez chez

A BERGERON

HORLOGER,
BIJOUTIER,
OPTICIEN;

no. 30, RUE DES FORGES
TROIS-RIVIERES.

Importateur de Montres, Horloges, Bijouteries, Argenteries, Verre coupé, marchandises en cuivre, bronze, porcelaine assortime de chapelets, montés en OR et en ARGENT, Médailles etc.

Ouvrage fait par des ouvriers de première classe, ordres reçus par la maille et exécutés sous le plus court délai.

INSTITUT

Hydro-Electrotherapie



L'entrée du Sanatorium est libre pour toute personne, homme, femme, enfant, de la ville ou de la campagne, qui désire recevoir des soins médicaux. Tout médecin peut réserver des chambres pour ses patients, ou les traiter s'il le préfère, en collaboration avec les médecins résidant à l'Institut. Cet établissement modèle est pourvu des appareils les plus modernes et les plus perfectionnés pour le traitement des diverses maladies. Renvoie un laboratoire pour les examens des urines, des crachats, du suc gastrique du sang, etc., une installation complète pour les examens par les Rayons X, etc. Traitement par les bains électriques, les rayons X, les bains turcs améliorés, les bains turco-russes, les inhalations d'ozone etc.—Nouveau traitement, pour l'alcoolisme tel que pratiqué à l'établissement d'Auteuil à Paris; guérison rapide. L'établissement possède aussi un appareil électrique capable de produire les merveilleux courants de Morton, pour le traitement du lumbago, de la sciaticque et autres douleurs, lesquels sont souvent guéris en trois ou quatre séances. De même des rhumatismes les plus rebelles, cèdent rapidement à l'action curative des bains d'air chaud sec surchauffé. Résultats aussi excellents dans la goutte et l'obésité.—Traitement spécial pour la dyspepsie.

Le Sanatorium est dirigé par des médecins et reçoit l'encouragement des praticiens les plus distingués.

Pour prospectus illustré, adressez à Institut Hydro-électrotherapie,

25 avenue Laviolette
Trois-Rivières

L OCCASION

Fêtes de Noël

ET DU

Jour de l'An

Alp. BELIVEAU

MARCHAND-EPICIER

No 14, Rue St-Georges

En face du Marché au Foin

TROIS-RIVIERES

M. BELIVEAU profite de l'occasion des Fêtes pour remercier ses clients et le public en général pour l'encouragement qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et les invitent à lui faire une visite.

Vous trouverez le plus beau choix de Sucreries, Bonbonnières, Biscuits, Epicerie en général, pour satisfaire les plus difficiles; le tout de première qualité et vendu à des prix défiant toute compétition.

Une visite est sollicitée.
TELEPHONE 389.

Province de Québec, District de Trois Rivières. Cour Supérieure. No 245. Dame Marie E. Francœur, épouse de Georges Bélanger, de la paroisse de Ste-Thècle, district de Trois Rivières, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre le dit Georges Bélanger.

Trois-Rivières, 23 Janvier 1905.
E. D. BOISCLAIR,
Proc. de la Demanderesse.

PAINES
OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une... Seul... Guide des... Obtiennent les... gratuitement... Bureaux: 111-113 New York St. Montréal.

FEUILLETON DU TRIFLUVIEN

La Fiancée du Vautour Blanc

PAR A. de LAMOTHE

Suite

—Dans ma jeunesse, j'ai été le camarade de vos devanciers, mon cher Montbars, aujourd'hui, mon âge me donne le droit de me regarder comme votre père; ce n'est donc pas un mérite pour moi de travailler à la fortune de mes enfants.

—Ni pour ceux qui sont fiers que vous leur donnez, de s'en montrer reconnaissants, fit le flibustier en s'inclinant.

—Avez-vous organisé quelque chose aujourd'hui ?

—Nous avons ébauché un projet d'association, malheureusement les barques nous manquent.

—A défaut de barques, j'espère être en mesure de vous fournir des vaisseaux et j'ai écrit dans ce but en France, il y a déjà quelques semaines.

—Un vaisseau ! s'écria le flibustier. Oh ! merci, monsieur, car dans ce cas le galion est à nous.

—Le navire espagnol sera escorté, messieurs, ne l'oubliez pas, et si je puis vous fournir non pas un mais deux vaisseaux avec du canon et des munitions, n'oubliez pas non plus qu'il m'est de toute impossibilité de vous procurer un soldat ou un matelot.

—J'en fais mon affaire; entre Pierre-le-Grand, auquel j'en ai parlé, Barthélemy, Michel-le-Basque et moi, nous trouverons plus de marins qu'il n'en faudra pour organiser une chasse-partie.

—L'Olonnais n'en sera-t-il pas ?

—Depuis quelques jours il est en course, sans que personne sache sur quel point il s'est dirigé, mais si d'ici là il est de retour, comme c'est presque certain, il sera des nôtres assurément.

—N'oubliez pas que les tireurs comme nos amis les boucaniers vous seront bien utiles contre les équipages espagnols, remarqua M. d'Ogeron.

—Et certes nous ne les avons pas oubliés, sachant trop bien, par expérience, que ce ne sont pas des auxiliaires du concours desquels on puisse volontairement se passer. Plusieurs déjà m'ont donné leur parole, notre ami le Léopard le premier et après lui beaucoup d'autres, comme le Vautour-Blanc, par exemple.

Le Vautour-Blanc, fit le gouverneur étonné, je ne connais pas de frère de la côte portant ce nom.

—Je ne m'en étonne pas, répondit en riant le boucanier, Montbars veut parler de mon nouvel engagé, auquel il s'est amusé à donner ce nom.

—C'est un vautour blanc qui volera haut un jour et qui aura bec et serres, si je ne me trompe, s'écria M. d'Ogeron. Comme courage il a déjà fait plus d'une fois ses preuves, M. le comte d'Artagnan, Son Excellence Mgr de Louvois et quelques autres puissants personnages qui m'ont écrit en sa faveur m'en font le plus grand éloge; vous-mêmes vous avez entendu, à la vente de ce matin, la déposition arrachée par de nombreux témoins à l'égoïste capitaine du St-Jean. Je vous félicite, maître Léopard, de posséder un cousin comme le vôtre et si je regrette quelque chose, c'est de le voir simple engagé. Il est vrai qu'il ne pouvait être en de meilleures mains, toutefois je ne puis m'empêcher de penser qu'il mérite plus encore.

—Je suis entièrement de votre opinion et je le dis avec franchise, quoiqu'il soit mon parent, s'écria le Léopard.

—Quant à moi j'en suis tellement convaincu, qu'avec l'autorisation de mon brave camarade, ajouta Montbars, je demande à convoquer une assemblée générale des maîtres, pour obtenir en faveur du Vautour-Blanc, en raison des services rendus par lui, non seulement à la Société des Indes, mais aussi à la corporation des Frères de la côte, dont plusieurs maîtres, embarqués sur le Saint-Jean, on auraient certainement été pris et pendus par les Anglais, ou auraient péri sous leurs balles et leurs boulets dans un combat disproportionné contre deux navires ennemis.

—C'est en effet votre droit, monsieur, répondit M. d'Ogeron, les

statuts sont formels à cet égard et je ne doute pas que notre ami ne...

—Pardonnez-moi, interrompit vivement le boucanier, au nom de l'intérêt même, de l'affection profonde que je porte à mon parent, je prie mon excellent ami de vouloir bien différer quelque temps encore un projet dont personnellement je ne puis que lui être très reconnaissant, mais dont l'exécution prochaine serait fâcheuse pour son protégé. Certes je suis heureux de constater, de proclamer hautement la capacité, la bravoure, le sang-froid, la belle conduite de mon cousin. Toutefois il lui manque encore quelques qualités à acquérir. Pour commander à des boucaniers ou à des flibustiers, il est nécessaire, absolument nécessaire d'avoir vécu au moins quelque temps de leur vie, de s'être trouvé en face de nos mortels ennemis pour connaître leurs ruses, les déjouer, les deviner à l'avance, avoir étudié le champ de bataille sur lequel nous sommes exposés à les rencontrer à chaque instant, savoir par cœur les secrets des bois, des montagnes, des cavernes de la Grande-Terre, n'ignorer aucun des sentiers les plus sauvages, des rochers les plus escarpés de la sierra, être sûr de son coup de feu, savoir dissimuler ses approches comme sa fuite à travers les hautes herbes de la savane, pouvoir inspirer une confiance absolue à des engagés, diriger une meute, se procurer des vivres là où tout autre mourrait infailliblement de faim et de soif. Je possède ces connaissances, tous mes frères les possèdent aussi bien pour ne pas dire mieux que moi. Je demande donc que le temps nécessaire pour initier mon nouvel engagé à toutes ces choses me soit accordé. Avec les dispositions dont il a déjà fait preuve, ce sera l'affaire de quelques mois, après lesquels rien ne s'opposera plus à ce que le Vautour-Blanc proclamé frère à son tour, prenne son essor librement et vole de ses propres ailes utilement pour la corporation, glorieusement pour lui, quoique de loin, sur la trace de nos maîtres les plus illustres, M. d'Ogeron, l'Olonnais et Montbars l'exterminateur.

—Frère, tu oublies notre glorieux maître le Léopard, s'écria Montbars en tendant la main au boucanier.

—Il faudra mieux que moi, répartit brusquement celui-ci.

—Et alors beaucoup mieux que moi, reprit Montbars; mais quoi qu'il en soit, puisque tu le juge à propos, j'attendrai, car servir sous un maître tel que toi, ne peut-être qu'un bonheur autant qu'un honneur pour lui.

La conversation changea alors de sujet, M. d'Ogeron ayant de nouveau soulevé la question du grand galion, au sujet de laquelle il entra dans les plus grands détails avec le flibustier.

Cette affaire n'intéressant le Léopard qu'indirectement, celui-ci se retira après quelques instants et, saluant le gouverneur avec une respectueuse familiarité, redescendit vers le port de la Basse-Terre, pour s'y embarquer avec Trébutor leurs chiens et leurs engagés dans le canot déjà paré.

CHAPITRE VI

LA GRANDE SAVANE

Le jour commençait à peine à paraître, lorsque sur l'étroit plateau du morne gigantesque, nu, escarpé, auquel sa forme de cône tronqué a fait donner le surnom de Bonnet-d'Evêque, apparut tout à coup une meute composée d'une douzaine de chiens, précédant d'une centaine de pas sept hommes armés qui, montant derrière eux par un sentier si étroit qu'ils ne pouvaient y marcher qu'à la file, émergèrent l'un après l'autre au sommet de la montagne jusqu'alors déserte.

—Halte ! dit le premier arrivé qui paraissait le chef de la bande et qu'à son costume de chasse il était facile de reconnaître pour un frère de la côte, en voici assez pour notre première étape, cassons une galette et buvons un coup d'eau-de-vie.

—Par les cornes du diable ! mon cher Léopard, répondit un second maître, nous aurons bien gagné notre déjeuner; dix lieues à l'aviron dans une nuit, puis cette satanée montagne à grimper, m'ont aiguisé les dents et ouvert l'appétit. Et, jetant à terre la tente qu'il portait roulée en bandoulière : Holà ! eh ! vous autres, continua-t-il

dressez-moi cela, le brouillard est glacial par ici, et puisque nous devons attendre pour descendre qu'il soit dissipé, je préfère de beaucoup, après cette rude ascension, ne pas m'exposer à ses morsures.

—Tu te fais vieux et délicat, mon pauvre Trébutor, ricana son compagnon, tu fais trop bonne chère et pas assez d'exercice. Pour peu que tu continues, je crains bien que tu ne sois avant un an aussi gouteux que notre gouverneur.

—Et comme tu tiens à la santé de ton matelot, tu le conduis dans la Savane pour lui faire exercer ses jambes, s'écria Trébutor dans un accès de gaieté auquel peut-être n'était pas étrangère la fraîcheur du matin.

—Le fait est que, pour courir, ni l'espace, ni l'occasion ne te manqueront, reprit le Léopard sur le même ton; les taureaux ne font pas défaut dans le grand pré...

—Ni les cinquanteaines non plus interrompit de sa voix enrouée l'Eveillé, occupé en ce moment près de là à enfoncer les pieux de la tente.

—Fils de chien, je t'apprendrai à couper ainsi la parole à un maître, vociféra Trébutor furieux de l'insolence de son engagé, auquel il envoya un coup de pied que celui-ci n'évita à demi qu'en se tournant vivement, manœuvre qui ne l'empêcha pas d'aller rouler à cinq ou six pieds de là, en faisant une culbute si grotesque que la colère du rude boucanier en fut désarmée.

Rendus plus circonspect par la mésaventure de leur camarade, Balle-dans-l'œil, Caïman et Vent-Debout continuèrent silencieusement leur travail sans avoir l'air de s'être aperçu de rien, plantèrent les pieux, déroulèrent la toile qu'ils tendirent avec des cordes chevilées en terre, allumèrent du feu pour y rôti un canard sauvage tué par le Léopard dans les roseaux où ils avaient amarré leur canot au pied du Bonnet-d'Evêque, puis, laissant les deux boucaniers continuer à soulever leur conversation et le Caïman s'occuper à tourner la baguette de fusil leur servant de broche, ils s'assirent à portée de voix de leur maître, sur quelques pointes de rochers faisant saillie à la surface du plateau.

Là, profitant de leur liberté, ils se mirent à causer à demi-voix avec Raoul, le nouvel engagé de Léopard, et avec une familiarité dans laquelle perçait déjà une pointe de respect pour celui qu'ils présentaient bien ne pas devoir rester longtemps leur égal, commencèrent à lui narrer des chasses et des combats dont la grande Savane avait été souvent le théâtre.

—En sommes-nous encore loin ? demanda tout à coup le Vautour-Blanc.

—Tout près, répondit Balle-dans-l'œil.

—Tant mieux car il me tarde de faire sa connaissance, surtout si nous devons y rencontrer les govachos.

—Tu ne la connais pas ? camarade, fit l'Eveillé tout surpris.

—Je ne l'ai jamais vue.

—Alors ouvre les yeux et regarde, reprit l'engagé en étendant le bras.

—Je n'aperçois, que le brouillard.

—Qui n'en a pas pour longtemps sourit Balle-dans-l'œil, car voici déjà la brise de mer qui se fait sentir, et elle aura bientôt fait de déchirer la brume.

—Il me semble en effet sentir un air moins lourd, mais si peu accusé, que vraiment je ne saurais dire de quel côté il nous arrive.

—Quant à cela, s'écria l'Eveillé, il est facile de s'en assurer; fais comme moi, camarade, mets le doigt dans ta bouche de manière à le réchauffer de ton haleine, sans le mouiller, puis expose-le brusquement à l'air en l'élevant au-dessus de ta tête. Ne le sens-tu pas se refroidir d'un côté ?

—Oui, de celui de l'île de la Tortue.

—C'est donc le vent du sud qui souffle de là, tout disposé à décrocher cette lourde tenture grise qui nous mouille et nous empêche d'y voir, soit en la refoulant dans la vallée, soit en l'élevant au-dessus de nos têtes et la changeant en nuages que le soleil se chargera bien vite de dissiper.

(A suivre)

MINARD'S LINIMENT guerit de la crasse de la tete.



"Pourquoi attendre que vous soyez obligés d'appeler le docteur ?"

D'AUTRES personnes prennent du Vin St. Michel et refont ainsi leur force et leur santé. Le travail leur devient facile, ils ont bon appétit, leur digestion est excellente et leur état d'esprit charmant. Mais, vous préférez languir jour après jour, dans votre bureau; la vie sédentaire obligatoire vous tue précisément parce que vous ne voulez pas abandonner votre sot préjugé contre les médecines brevetées. Vous ne pouvez pourtant pas dire que le Vin St. Michel soit une médecine brevetée. C'est un vin tonique exceptionnel, un remède absolument pur et naturel, qui vous procurera tout le bien possible, si vous voulez seulement en faire un essai sérieux.

Surmontez votre entêtement, car vous n'êtes pas le seul que cela a fait souffrir. Pensez un peu à votre femme et à votre famille. Si vous voulez que vos foyers soient aussi heureux qu'ils puissent l'être, décidez vous tous à la fois et essayez un verre de Vin St. Michel, trois par jour."

Boivin, Wilson & Co., 520 rue St. Paul, Montréal, seuls agents pour le Canada et les E. U. Eastern Drug Co., 14 rue Fulton, Boston, Mass., distributeurs pour les Etats Unis.

FONDÉE EN 1865, B. DE POSTE 576.

O. Carignan & Fils,
MARCHAND-EPICIERS
EN GROS ET EN DETAIL
No 26, Rue Des Forges
TROIS-RIVIERES

Cette maison de commerce, qui est une des plus anciennes, s'occupe en général du commerce d'épicerie, de vins et liqueurs. Satisfaction complète sous tous rapports et défie toute compétition.

SPECIALITES:
 Vin de messe TARRAGONE et SICILE, Cognac JOCKEY CLUB. Conserves alimentaires.

CORRESPONDANCES SOLLICITEES

J. A. DUPLESSIS
INGENIEUR-MECANICIEN

Manufacturier d'ENGINS à VAPEUR et à GAZOLINE, ROUE A L'EAU, ARBRES DE COUCHE, COUSINETS, PALIER et SUSPENSOIR (hanger).
 Toutes sortes de machineries pour Moulin à Scie, Moulin à Farine, Manufacture et tout ouvrage en fer et en cuivre.

Réparations de toutes sortes faites avec soin

SPÉCIALITÉ : Scissaille et Poinçonneuse (shear and die, pour l'orgerons et (Jack screws).

TOUTE LETTRE RECEVRA UNE REPONSE.

33, RUE ST-GEORGES
TROIS-RIVIERES.

Bulletin de la Temperature

	9 a. m.	1 p. m.
Mercr. 15. Beau Soeil.....	-8	-4
Jedi, 16. " ".....	-22	0
Vendr. 17. Neig.....	6	5

Les chiffres ci-dessus sont dus à l'obligeance de M. R. W. Williams, pharmacien.

ALMANACH

	SOLEIL.		LUNE.	
	Lev.	Cou.	Lev.	Cou.
Merc. 15. S. Faustine	7 02	5 27	1 07	3 34
Jedi, 16. S. Onésime	7 01	5 28	2 08	4 30
Vendr. 17. Ste Marianne	6 59	5 30	3 10	5 20
Samedi, 18. S. Siméon	6 58	5 31	4 23	6 08
Dim. 19. Septuagésim	6 56	5 33	5 39	6 47
Lundi, 20. S. Eucher	6 54	5 34	6 57	7 23
Mardi, 21. S. Vitaine	6 53	5 36	8 16	7 58

Pleine Lune, le 19, à 1h. 58m. du soir.

Notes Locales

Sa Grandeur Mgr Cloutier est allée à St Grégoire hier. Il était accompagné de M. l'abbé A. Lemire.

Sa Grandeur Mgr Legal est parti mercredi. Il a visité l'établissement des Rdes Sœurs de Jésus qui ont un couvent dans son diocèse.

Sa Grandeur Mgr Archambault est reparti pour Joliette mardi.

Durant leur séjour à Trois-Rivières les évêques de Joliette et de St-Albert ont été visités le sanctuaire du Cap de la Madeleine.

Le Rév. J. T. Gravel, curé de St-Boniface était à l'évêché hier. Etait aussi à l'évêché le Rév. Ad. Lamy le nouveau curé de St-Adelphe.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la résolution de la Chambre de Commerce concernant les contracteurs des quais, pour leur négligence à terminer les travaux.

M. l'Inspecteur Béland a fait ces jours derniers la visite des écoles de cette ville.

L'Hon. Juge Mailhot de St-Pierre les Becquets était ici mercredi, accompagné de l'Hon. F. X. O. Méthot, conseiller législatif.

M. François Rinfret, élève de Belles-Lettres au Séminaire des Trois-Rivières est décédé le 12 à St-Stanislas après une longue maladie.

Le défunt était le fils de M. Rinfret marchand de St-Stanislas.

Nos sympathies à la famille.

Les travaux qui avaient été suspendus pour quelques jours à la Montreal Pipe ont été repris ces jours derniers avec plus de vigueur que jamais.

Si vous voulez une chemise de couleur allez chez Bondy & Beaulac, elles sont des plus belles.

Au département de la Voirie, le système a été changé pour l'enlèvement de la neige. A présent les charretiers transportent la neige à 10 cts du voyage au lieu d'avoir un salaire fixe pour les jours de travail. On constate que les travaux contiennent meilleur marché et sont exécutés plus promptement.

On fête aujourd'hui au Cap de la Madeleine le 69ième anniversaire de l'approbation des règles de l'Institut des Oblats. Il y a réunion des Rév. Pères de Québec et Montréal pour le renouvellement des vœux.

M. Alfred Cloutier cultivateur de St-Prospère est de passage aux Trois-Rivières par affaires.

M. Henri Olivier de Toronto est en ville depuis mercredi, auprès de sa mère dangereusement malade.

Les vraies chaussures de printemps pour porter sans claques sont arrivées, chez Arthur Guilbert 52 Notre-Dame 3-Rivières

M. J. A. Vallée qui a résidé pendant plusieurs années aux Trois-Rivières était de passage ici ces jours derniers; M. Vallée s'occupe encore d'assurance et est Agent général d'une grande compagnie canadienne.

Dans notre rapport des élections de l'Union Musicale nous avons dit par erreur que M. J. A. Fortier est Trésorier. Nous aurions du dire M. J. A. Fortier Secrétaire et M. Philippe Dufresne Trésorier.

On nous annonce un nouveau Carnaval au Patinoir Lavolette pour le 2 mars. Des prix seront offerts pour les plus beaux costumes.

Quatre ouvriers de la Pensylvanie étaient hier à l'hôtel Dominion en route pour St-Grégoire où ils s'en vont travailler au puits de gaz qu'on est actuellement à creuser.

Mademoiselle Smith de Nicolet est entrée au Monastère des Ursulines ces jours derniers.

Ne vous privez pas de faire de longues marches, de craintes d'usure vos chaussures, Arthur Guilbert vous les réparera comme des neuves! 152 Notre-Dame Trois-Rivières.

La Cour siège depuis lundi. Il y a eu la Cour de Circuit de lundi à Mercredi et depuis hier matin on tient la Cour Supérieure.

Demain soir nos joueurs de hockey rencontreront le St-George de Québec. Si le Trois-Rivières remporte cette partie il se trouvera Champion de la section Est de la Ligue Inter-médiaire.

L'entraîneur M. Paul Lefebvre nous promet des merveilles de nos amateurs trifluviens et il nous prédit une victoire facile.

Mademoiselle Bertha Larivière a donné une très jolie soirée de Whist dimanche soir pour Mademoiselle H. St-Laurent de Nicolet, qui est en promenade dans notre ville depuis quelques jours.

Le prix des demoiselles a été gagné par Melle F. Dusseault, celui des messieurs par R. H. Louthood et le prix de consolation par Alex. Bellefeuille. Tous se sont bien amusés et sont partis contents de leur veillée.

Dans notre compte-rendu de la soirée de dimanche dernier chez M. P. F. Pinsonneault nous avons mentionné la magnifique déclamation du jeune Léo Pinsonneault que nous avons dit être de St-Jean, quand il est le fils de notre ami M. P. F. Pinsonneault.

La Ligue des Trois-Rivières bien qu'affaiblie par le départ de plusieurs clubs continue toujours ses parties.

Mardi soir le Trifluvien a aisément défait le Dominion par 7 à 1 et hier soir le St-Philippe a aussi terrassé le Dominion. Le Trifluvien et le St-Philippe trouvent maintenant sur un pied d'égalité. Aucun des deux n'a perdu une seule partie. Ils se rencontreront jeudi pour décider lequel des deux a droit au championnat. Nous croyons que ce sera une lutte intéressante que les amateurs ne devront pas manquer.

Si le Trois-Rivières bat le St-Georges, comme tout le fait espérer, on tâchera d'avoir une excursion pour la partie semi-finale qui sera jouée à Montréal. Pour pouvoir avoir une excursion il faudrait recruter 100 personnes qui achèteraient des billets à \$2.00. Nous croyons que ce serait un excellent moyen d'encourager les nôtres.

Ste Geneviève de Batiscan. — A la dernière assemblée du conseil, M. Pierre Côme Trudel, cultivateur a été élu maire de la paroisse à l'unanimité.

Arthur Guilbert répare les chaussures, les claques fines, les claques de chantiers, les bottes de caoutchouc Etc. etc. 152 Notre-Dame 3-Rivières

L'Hon Juge Carroll sera ici lundi pour aider à l'Hon. Juge Cooke à reprendre les affaires en arrière.

M. Forcier qui depuis l'année dernière travaillait aux réparations de la Cathédrale vient de mourir à Ste-Hénédiène, Comté de Dorchester. Le défunt est mort victime de la fièvre typhoïde qu'il avait contractée ici.

A Baltimore le 11 Février, le Rév. T. Neely a marié M. Albert Eben Boomhower de Washington à Mademoiselle Jennie Seaton Hawthorn, seconde fille de M. T. G. Hawthorn de cette ville.

M. Hawthorn s'est rendu à Baltimore pour la cérémonie.

M. Emile Trudel, Chef de Police de Québec était en cette ville hier l'hôte de M. L. P. Guillet, avocat.

M. Trudel nous a fait l'honneur d'une visite à nos bureaux

Achetez vos meubles chez Laurin et pas ailleurs.

Ste-Angèle de Laval. — Jeudi soir ont été célébrées en cette paroisse, les funérailles de M. Louis Roberge, décédé après quelques semaines de maladie.

Le défunt était rentier et vivait seul avec son épouse. Il était très estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Le service funèbre a été chanté par le petit neveu du défunt M. H. Denoncourt vicaire à la Baie du Fevre, assisté comme diacre et sous-diacre de M. Carufel, notre curé et de M. Cantin de Nicolet.

Nos condoléances à la famille.

M. Paul Bergeron de St-Léonard, était en promenade chez M. J. E. Coulombe cette semaine.

C'est ces jours prochains qu'on doit chanter le service anniversaire de feu Chs Thibodeau.

Melle Eva Moreau d'ici est actuellement en promenade chez sa sœur Madame Frenette.

Arthur Guilbert fait toutes sortes de chaussures sur commande, souliers de "drive," Bottes de "drive" Spécialement, Grand assortiment de chaussures pour travailleurs.

Pointe-du-Lac. — Mademoiselle Délina Comeau de la Pointe-du-Lac a reçu pour la cinquième fois la gratification accordée par le Surintendant de l'Instruction Publique, aux institutrices qui réussissent le mieux dans l'enseignement.

Melle Comeau, a été institutrice à St-Justin durant quatre ans; mais elle a été obligée d'abandonner sa classe pour cause de santé.

Meubles de Salon de toute valeur et de tout prix chez Laurin et Cie.

M. le Notaire Lebrun, établi aux Trois-Rivières depuis quel que temps, s'occupera spécialement de prêts d'argent, à la ville ou à la campagne, sur hypothèque ou toute autre bonne garantie. Prêts à long terme, avec a-

A VENDRE

Un piano upright et une bibliothèque en noyer noir. S'adresser à

J. P. GODIN

204 rue Notre-Dame.

A VENDRE

La belle résidence de M. P. B. Vanasse au pied du coteau avec belle dépendance et beau jardin.

A vendre à de BONNES CONDITIONS. S'adressez à

Mr. VANASSE,

sur les lieux

A louer à de BONNE CONDITION, 4 "Logements" Nos 105 x 107 x 107a x 120 rue Cartier. 1 de 8 appartements, 2 de 4, et 1 de 7. Le tout fini de première classe. S'adressez à

PIERRE GRENIER,

120 rue Cartier.

MINARD'S LINIMENT

guérit des Brulures.

Deux jolis logements dont l'un (haut de maison) situé sur le coin des rues DuFleuve et St-Antoine, et l'autre (bas de maison), situé sur la rue DuFleuve. Cet endroit est le plus salubre de la ville et le plus gai, surtout à la saison du printemps et de l'été. Le logement de la rue DuFleuve peut avantageusement être occupé comme bureau.

Prix modérés. S'adresser à AD. PROVENCHER, 68, rue DuFleuve.

BUREAU D'ENREGISTREMENT

Testaments, Donations et Ventes

Donation, Vve Geo. Ayotte à Edmond Pratte 811 cité des Trois-Rivières;

Vente, Hormidas Bellemare à Hercule Milot, 1054, 1055 p. 1053 Yamachiche;

Donation, Hercule Milot à Gustave Milot 1054, 1055, Yamachiche;

Vente, Henri Carbonneau à Gustave Milot p. 834 Yamachiche;

Vente, Shawinigan Water & Power Co., à Uld. St-Onge, 628, 1471 Ste-Flore; L

Vente, Narcisse Paquin, à Marie L. Lacombe, 90, 15, Ste-Flore;

Vente, Elie Grenier, père à J. Ed. Thibodeau p. 623, Ste-Flore;

Vente Shawinigan & Power Co. à Alfred Paquin 628, 1291, St Flore

Vente, Emile Héroux à Jos. Elise Héroux, p. 72, St-Sévère;

Vente, Ellen C. Denoon & al à Dme E. N. Beaudry 1546 cité de Trois-Rivières;

Vente, Frs. Parent fils à Jos. Ls Arthur Parent p. 353, 354, Trois-Rivières.

NICOLET

Vendredi, le 10 février, nous avons eu le terme de la cour de circuit présidé par l'hon. juge Cooke. Plusieurs causes qui étaient sans délibération ont été jugées.

La plus intéressante est une cause de vente de cheval. Lemire avait vendu à Pinard son cheval pour le prix de \$160.00. Lorsque Pinard, trois ou quatre jours après l'achat, voulut se servir du cheval ce dernier manifesta sa rétivité. On fit plusieurs essais et toujours le cheval se montra rétif, de là une action en nullité du contrat de vente, alléguant que le cheval était rétif et qu'il l'était à la connaissance de Lemire avant et lors de la vente. Une dizaine de témoins, y compris un médecin-vétérinaire ont établi que le cheval s'est montré rétif après la vente entre les mains de Pinard et autant de témoins sont venus jurer, que demeurant dans le voisinage de Lemire, ils ont vu souvent le cheval à l'ouvrage et qu'ils ne se sont jamais aperçu que le cheval était rétif avant la vente. Le médecin-vétérinaire a déclaré qu'il est d'opinion que la rétivité est héréditaire et qu'un cheval nait rétif comme on peut naître poète. Mettant de côté la doctrine vétérinaire, l'honorable juge, appuyé sur Aline, après avoir savamment discuté la question débattue en cette cause, a renvoyé l'action de Pinard et décidé que la preuve de rétivité au temps de la vente n'existait pas au dossier.

Il y a quelques jours, il s'est passé un fait assez singulier. L'an dernier, dans le temps du carnaval, deux citoyens de Nicolet se rendent à Trois-Rivières visiter leurs parents et amis. La promenade terminée, ils reviennent au foyer familial, mais non sans encombre. Ayant eu le malheur de verser, ils restèrent sur le carreau pendant que le cheval prenant le mors aux dents, fila à une allure endiablée et ne s'arrêta que dans la cour de son propriétaire, un de nos charretiers les plus fashionnables de la ville. Ce dernier trouva bien son cheval et sa voiture, mais pas la robe, une superbe peau de buffalo d'un grand prix. Nos amis firent faire des recherches et des criées à la porte de l'église, mais le buffalo resta introuvable. Enfin, ils payèrent au charretier la valeur des dommages causés par cette perte. Les choses restèrent là durant douze mois. Or voici bien une surprise. La semaine dernière, le charretier était à sa fenêtre regardant les allées et venues des passants, lorsque tout-à-coup, il aperçoit une voiture qui s'arrête en face d'une épicerie; son

propriétaire descend de la voiture et couvre son cheval d'une peau de buffalo. La doublure du buffalo attire l'attention de notre charretier qui reconnaît de suite son buffalo de l'hiver dernier. Aussitôt, il s'approche de la voiture, examine la peau et constate à n'en plus douter que c'est bien sa propriété. Il l'enlève sans cérémonie et l'emporte chez lui, au grand ébahissement du propriétaire du cheval.

Après explication, il fut reconnu que le nouvel arrivé avait acheté le buffalo d'un individu qui admit l'avoir trouvé dans les rues de la ville et après l'avoir gardé en sa possession 8 ou 9 mois, l'avait vendu à l'homme arrêté à l'épicerie, vu qu'il n'avait pu retrouver le vrai propriétaire!

Dimanche, le 12 février, une séance spéciale de la C. M. B. A succursale de Nicolet, a eu lieu à sa salle ordinaire, afin de saluer M. Z. A. Langlais, le zélé secrétaire financier de la société, à l'occasion de son départ de Nicolet pour Montréal. Il y eut discours par le président, M. Héroux, et MM. Camirand, Dr Cloutier et J. E. Belcourt. Tous se sont accordés à décerner au frère Langlais les plus grands éloges pour les immenses services qu'il a rendus à la succursale depuis nombre d'années. Un joli cadeau lui fut offert de la part des frères en souvenir de ses 28 années passées au milieu de nous. M. Langlais visiblement ému remercia en termes chaleureux et des mieux appropriés à la circonstance.

—Lundi, nous avons eu probablement la plus forte tempête de neige de la saison.

—Par le temps qui court, on s'occupe beaucoup de règlement prêtant dix mille dollars à M. Caron pour leur aider à relever leur manufacture de ses cendres.

—M. Evariste Lecomte, banquier, qui a été sérieusement malade, est maintenant en pleine convalescence. Ses nombreux amis se réjouiront d'apprendre cette bonne nouvelle.

LES QUATRE EVANGILES EN UN SEUL.

Notre commande très-considérable des "Quatre Evangiles en un Seul, par le chanoine Alf. Weber, est arrivée d'Europe.

Tous ceux qui voudront s'en procurer n'auront qu'à s'adresser à la Librairie P. V. Ayotte, rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

Les Chapeaux et les Chemises sont arrivés chez
BONDY & BEAULAC,
MARCHANDS-TAILLEURS
Valises, Satchels. Coin des Rues Notre-Dame & Des Forges.